

DEUXIÈME ÉPÎTRE

DE

SAINT PAUL A TIMOTHÉE

PRÉFACE

§ I. — LA DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE A ÉTÉ COMPOSÉE PAR SAINT PAUL A ROME, PENDANT QU'IL Y ÉTAIT CAPTIF.

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter longtemps à prouver cette thèse. Les deux propositions qu'elle renferme sont exprimées en termes formels par l'apôtre lui-même. Il dit en effet qu'au moment où il composait cette épître, il était à Rome (1) et qu'il y était captif (2). Ces deux choses sont admises sans contestation aucune par la presque unanimité des auteurs. Trois auteurs allemands (3) ont avancé que notre épître avait été composée par l'apôtre à Césarée, pendant la captivité qu'il eut à y subir. Mais ce sentiment a été regardé avec raison comme un paradoxe. Quant à l'indication du manuscrit Alexandrin, et de quelques exemplaires coptes, que cette épître aurait été composée à Laodicée, elle est aux yeux des critiques dénuée de toute valeur et de toute autorité.

§ II. — A QUELLE ÉPOQUE A-T-ELLE ÉTÉ COMPOSÉE ?

Il ne règne pas sur cette question le même accord parmi les auteurs que sur les précédentes. Avant d'essayer de répondre à la question qui nous occupe, nous allons établir la proposition suivante.

1. Outre la captivité de saint Paul à Rome, dont il est parlé Act., xxviii, 14-31, on doit en admettre une seconde qui eut lieu trois ou quatre ans plus tard après la délivrance de l'apôtre, et qui s'est terminée pour lui par le martyre.

(1) I, 17.

(2) I, 8, 12, 16, II, 9.

(3) Oeder (*De loco et tempore scriptæ secundæ epist. ad Tim.*, etc. Brunsw., 1747); Thiersch (*Die Kirche in ap. Zeitalt.*, p. 151), Boetger (*Beitrage, etc.*, 2^e part.).

L'opinion formulée par cette proposition a rencontré un certain nombre d'adversaires (1). Mais il faut convenir que le plus grand nombre des auteurs (2) est en faveur de la double captivité de saint Paul à Rome. Leurs arguments nous ont paru concluants, et nous allons les soumettre à nos lecteurs.

Le premier argument nous est fourni par la manière dont saint Luc termine les Actes. Il n'est nullement probable que, si cette captivité s'était terminée pour saint Paul par le martyre, l'auteur des Actes n'aurait pas dit un mot de cette mort. Au contraire, les deux derniers versets des Actes et Phil., II, 24. Philém., 22, indiquent suffisamment que cette captivité s'est terminée pour l'apôtre par sa mise en liberté. Ce qui jusqu'ici n'est qu'une conjecture ou qu'une induction, devient comme un fait acquis, si nous demandons à la tradition les témoignages nombreux et imposants qu'elle nous fournit à cet égard. Nous avons d'abord le témoignage de saint Clément de Rome, qui nous assure (3) qu'après avoir prêché l'Évangile en Orient et en Occident, et être allé *jusqu'aux limites de l'Occident* (4), saint Paul a souffert le martyre ἐπὶ τῶν ἡγουμένων (5). Ce voyage jus-

(1) Schmidt, (*Einkl. ins N. T.*, p. 198 et suiv.), Eichhorn (*Einkl.* III, p. 364 et suiv.), Wolf (*De Altera P. ap. Capt. Lips.*, 1819), Schrader (*Paulus*, p. 227 et suiv.), Kling (*Vorles. üb. d. B. P. a. d. T. u. Tit. Tub.*, 1831), De Wette (*Einkl.*, p. 331 et suiv.), Baur (*Die sogen. Pastorabr.*, etc., p. 62 et suiv. *Paulus*, etc., 2^e éd., 1867, vol. I, p. 263 et suiv., vol. II, p. 115), Schenkel (*Studd. u. Krit.*, I, p. 53 et suiv.), Wieseler (*Chronol.*, etc., p. 521 et suiv.), « accerrimus et sagacissimus (hujus) sententiæ propugnator », a dit Ginella, p. 119. Huther aussi lui a rendu le même témoignage. Otto, *Der geschichtl. Verhältn. der Pastoralbr.*, 1860, et quelques autres.

(2) Capellus, Usher, Pearson, Mill, etc., Michaelis, Bertholdt, Mynster, (*De ultimis annis*, etc., Kopenh., 1825, p. 191 et suiv.), Heydenreich, Guericke, etc., Neander, etc., Huther, Oosterzee, Buffet, *S. Paul, sa double captivité à Rome*, étude historique, 1860, parmi les protestants. Et, parmi les catholiques, Baronius, Noël Alex, dans son Comm., préface à la 2^e à Tim., D. Cellier, t. I, ch. VII, art. v., Tillemont, Alliéoli, préf. à cette ép., Bisping, Doellinger (*Christenth. u. Kirche*, p. 80 et suiv.), Gams (*Kircheng. Spaniens, Regensb.*, pp. 1-68), Werner, dans deux articles parus dans la *Revue théologique* autrichienne, Ginella, Vidal (*S. Paul*, etc., ch. XXIV), et plusieurs autres.

(3) Ep. I, ad Cor., cap. v. Nous allons donner le texte grec avec les modifications qu'y a introduites le premier éditeur (Junius, à Oxford, en 1633), et qui ont été adoptées par les éditeurs suivants. Nous les mettrons entre deux crochets pour les distinguer du texte grec. Διὰ τῶν [καὶ ὁ Παῦλος... κήρυξ γινόμενος ἐν τῇ ἀνατολῇ καὶ ἐν τῇ] δύσει, τὸ γενναῖον τῆς πίστεως αὐτοῦ κλέος ἔλαβεν, δικαιοσύνην διδάξας ὅλον τὸν κόσμον, καὶ ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἔλθων, καὶ μαρτυρήσας ἐπὶ τῶν ἡγουμένων.

(4) Pour échapper à cette preuve, Schrader, Mathies et Rudow, prétendent que par *τέρμα τῆς δύσεως*, il faut entendre l'Italie ou Rome. Mais un auteur, écrivant ainsi que S. Clément, à Rome, n'aurait pu donner un pareil sens à cette expression. Aussi cette réponse est-elle regardée avec raison comme une défaite. Il faut en dire autant de celle qu'ont proposée Baur et Schenkel. Pour eux, ces mots indiquent la fin de la vie de S. Paul. Dans ce cas, Wieseler en a fait la remarque fort juste, S. Clément aurait écrit ἐπὶ τὸ αὐτοῦ τέρμα τῆς δύσεως. Otto pense que le sens de cette expression est que, arrivé à Rome, S. Paul avait atteint le terme du voyage qu'il s'était proposé. Wieseler a encore ici observé que, dans cette hypothèse, S. Clément aurait ainsi formulé sa phrase : ἐπὶ τὸ ἐν τῇ δύσει τέρμα αὐτοῦ, ou bien, ἐπὶ τὸ αὐτοῦ τέρμα τῆς δύσεως. Wieseler, adversaire de la seconde captivité de S. Paul, a proposé, lui aussi, une autre interprétation. Il pense qu'il faut lire ὑπὸ τὸ τέρμα, qu'il explique du tribunal suprême de l'Occident (le tribunal de César). Mais Otto lui a répondu, à son tour, que la phrase de S. Clément serait alors celle-ci : ὑπὸ τοὺς τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἔχοντας. Concluons donc que le sens véritable de cette expression est celui que nous indiquons avec le très-grand nombre des auteurs. Par ces limites de l'Occident, visitées par S. Paul, la tradition nous apprend qu'il faut entendre l'Espagne. Voy. les lignes citées du Fragment de Muratori.

(5) Ces mots indiquent que S. Paul a souffert le martyre à Rome, pendant l'absence de Néron, qui se trouvait alors en Grèce. Quels étaient ces ἡγούμενοι chargés de représenter à Rome

qu'à l'extrême Occident, ainsi que le martyr qui l'a suivi, n'a pu avoir lieu que dans l'intervalle entre la première et la deuxième captivité de saint Paul (1). Un second témoignage nous est fourni par le Fragment de Muratori. Voici ce que nous y lisons par rapport au fait qui nous occupe. Les parenthèses représentent les corrections de Hertz (2), reproduites dans l'édition de Hilgenfeld (3). « Acta autem apostolorum sub uno libro scribta (scripta) sunt. Lucas optime theofile comprindit (comprehendit), quia quæ sub præsentia ejus singula gerebantur, sicuti et semote (4) passionem petri evidenter declarat (5), (sed et) profectionem pauli ad (ab) urbe ad spaniam proficiscentis. » Nous avons un troisième témoin dans Eusèbe, qui, Hist. Eccl., II, cap. xxii, nous dit qu'il était de tradition, qu'après avoir été relâché par suite de sa défense qu'il avait présentée, saint Paul étant revenu une seconde fois à Rome, y avait subi le martyr sous Néron (6). Nous devons aussi ajouter les témoignages de saint Athanase (7), de saint Cyrille de Jérusalem (8), de saint Epiphane (9), de saint Chrysostome (10), de saint Jérôme (11), du Pape saint Innocent I (12), de saint Grégoire-le-Grand (13), de Théodoret (14), et de quelques

l'empereur absent ? Hug, Schott, Neander, désignent Tigillus et Sabinus, d'autres nomment Othon, Galba et Vitellius; nous croyons, avec Ginella, qu'il faut voir ici Helius et Polycletus. Dion Cassius, lib. LXIII, cap. xii, Tacit., *Annal.*, xiii, l. xiv, 39. Suét. *Nero*, cap. xxii. Mais il n'y a, à ce sujet, rien de certain.

(4) D'après S. Denis, évêque de Corinthe, les saints apôtres Pierre et Paul se sont rencontrés à Corinthe, d'où ils se sont dirigés ensemble vers Rome où ils ont subi le martyr à la même époque. Voici ces paroles rapportées par Eusèbe, Hist. II, cap. xxv. Καὶ γὰρ ἄμω καὶ εἰς τὴν ἡμετέραν Κόρινθον φυτεύσαντες ἡμᾶς, ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὴν Ἰταλίαν ὁμοσε διδάξαντες, ἐμαρτύρησαν κατὰ τὸν αὐτὸν καιρὸν. En ce cas, c'est à l'occasion de son second voyage à Rome, que, réalisant le projet dont il avait entretenu les fidèles de cette ville (Rom., xv, 28), S. Paul serait allé en Espagne. Il n'y est probablement resté que très-peu de temps. Arrêté au début même de son œuvre apostolique, le saint Apôtre a dû être amené prisonnier à Rome (probablement à la suite de son second appel à César), où a commencé pour lui la seconde captivité qui s'est terminée par le martyr qu'il a subi sur la voie d'Ostie, le même jour que le prince des Apôtres, S. Pierre, subissait le sien sur l'emplacement de l'église actuelle de S. Pietro in Montorio. Voy. l'introduction générale en tête de ce volume.

(2) *Analecta ante-nicæna*. Lond. 1851, vol. I, p. 137 et suiv.

(3) *Der Canon u. d. Krit. d. N. T.*, Halle 1863, additions à la p. 40.

(4) La meilleure interprétation de ce mot est celle que donnent Nolte et Ginella. Le mot grec χωρίς est pour χωρίσας-ἀποχωρίσας, ayant mis à part, passé sous silence. C'est-à-dire S. Luc n'a parlé que de ce dont il avait été le témoin oculaire. C'est ce qu'il a prouvé en passant sous silence le martyr de S. Pierre et le départ de S. Paul, de Rome, pour l'Espagne.

(5) Wieseler pense qu'il faut ici suppléer le verbe « omisit »; d'où il conclut que l'auteur du Fragment n'admettait pas le voyage de S. Paul en Espagne. Cette conséquence n'est pas logique. Voyez la note précédente. Doellinger (*Christenth. u. Kirche*, p. 81, note), observe avec raison qu'on ne peut, contre le voyage de S. Paul en Espagne, arguer du manque de tradition à ce sujet, en Espagne. Les traditions de cette Eglise ne remontent pas au-delà du troisième siècle. Nous n'avons aucun écrivain chrétien d'Espagne avant la fin du quatrième siècle.

(6) Τότε μὲν οὖν (c. à d. διετίαν ὅλην ἐπὶ τῆς Ῥώμης διατρίψας, Act. xxviii, 30) ἀπολογησάμενον, αὐτὸς ἐπὶ τὴν τοῦ κηρύγματος διακονίαν, λόγος ἔχει στεῖλαισθαι τὸν Ἀπόστολον, δεύτερον δ' ἐπιβάντα τῇ αὐτῇ πόλει, τῷ κατ' αὐτὸν (Néron) τελειωθῆναι μαρτυρίῳ.

(7) E. ad Dracont., § 4.

(8) Catech., XVII, cap. xiii.

(9) Hæres., xlvii, n. 6. Ὁ μὲν γὰρ Παῦλος καὶ ἐπὶ τὴν Σπανίαν ἀφικνεῖται.

(10) Hom. x, in ep. II ad Tim., n. 3.

(11) *De vir. ill.*, cap. v. Et dans son comment. sur Isaïe, livre IV, chap. xi.

(12) Ep. ad Docent.

(13) *Moral.*, lib. XXXI, cap. cvi.

(14) Comment., ad *Phil.*, I, 25. II Tim., iv, 15-17.

autres écrivains postérieurs (1). Cette seconde captivité de saint Paul à Rome et son voyage en Espagne qui l'a précédée, doivent donc être regardés comme des faits acquis à la science; on ne peut les nier, dit un auteur allemand (2), sans se mettre en contradiction avec les règles fondamentales de la critique historique.

II. La deuxième Épître à Timothée a été composée par saint Paul pendant sa deuxième captivité à Rome.

Parmi les auteurs qui admettent les deux captivités de saint Paul à Rome, il s'en est trouvé un certain nombre qui ont pensé qu'il fallait faire remonter jusqu'à la première captivité la composition de notre épître. Et certes les auteurs qui professent cette opinion ne sont pas de ceux qu'il est permis de dédaigner. Ce sont Baronius (3), Pétau, Estius, le P. Justiniani, Hammond, Lightfoot, Lardner, Wits, Hug (4), Mathies, Wieseler (5), Maier (6), et parmi nous Glaire (7). Mais un bien plus grand nombre d'auteurs soutiennent le sentiment que nous venons de formuler dans notre proposition. Ce sont, parmi les anciens, Eusèbe (8), saint Chrysostome, Théodoret, Théophile, Œcumen, dans leurs commentaires, saint Jérôme, au passage déjà cité, de Vir. ill., cap. v, et parmi les modernes, Usker, Mill, Hottinger, Mosheim, Michaelis, Mynster, Bertholdt, Mender, Bochl, Guericke, Heydenreich, Schott, Flatt, Gieseler, Huther, Oosterzée, Delitzsch, etc., auteurs protestants; et Corn. la P., Tillemont, Wouters, Feilmoser, Doellinger, Bisping, Allioli, Ginella, l'abbé Vidal, etc., auteurs catholiques. Reischl ne s'est pas décidé. Voici les raisons sur lesquelles s'appuient les auteurs qui soutiennent l'opinion à laquelle nous nous rallions. 1° D'après iv, 20, saint Paul avait laissé Trophime malade à Milet. Or ceci n'a pu avoir lieu dans son voyage à Jérusalem, où il fut arrêté et de là conduit à Césarée d'abord, et puis à Rome. Car Trophime était avec lui à Jérusalem (9). Ce ne fut pas non plus dans son voyage de Césarée à Rome, car le navire qui le portait ne toucha pas à Milet (10). Hug, Wieseler, Glaire répondent d'abord que le grec : ἀπέλιπον peut se prendre à la troisième personne du pluriel « reliquerunt ». Ce verbe se rapporterait alors à ceux qui venaient à Rome défendre saint Paul, et qui furent contraints de laisser à Milet Trophime, tombé malade. Mais d'abord cette interprétation est tout-à-fait arbitraire. Ainsi que Mack observe avec raison, saint Paul aurait écrit Τρόφιμος ἀπελείφθη ἐν Μ. ἀσθενῶν. Ensuite il est peu probable que les défenseurs dont parlent nos adversaires aient été cités à Rome, puisque Trophime ne l'avait pas même été à Césarée, que les Eglises

(1) Voy. *Gams*, ouvrage cité pl. h., note 5, pp. 40-49. Ginella, p. 127.

(2) Werner, cité pl. h., note 5.

(3) *Ad Ann.*, LIX, cap. xiii.

(4) Ouvrage cité, §§ 127, 128.

(5) Ouvr. cité, pp. 462-477. Cet auteur n'admet qu'une captivité de S. Paul à Rome.

(6) Ouvr. cité, p. 290 et suiv.

(7) *Introd.*, etc., t. VI, p. 198, éd. 1841. Reithmayr ne s'est pas prononcé d'une manière bien nette. Voy. trad. Valroger, vol. II, pp. 300-304.

(8) Après avoir parlé, au passage déjà cité, de la deuxième captivité de S. Paul, cet auteur ajoute : Ἐν ᾧ δεσμοῖς ἐχόμενος τὴν πρὸς Τιμόθεον δευτέραν ἐπιστολὴν συντάττει, etc.

(9) Act., xxi, 29.

(10) Voir les Cartes des voyages de S. Paul, dressées par Kiepert et par Menke.

d'Asie les aient envoyés, et surtout qu'elles en aient envoyé de tels que, au moment décisif, ils auraient abandonné l'apôtre (1). Pour obvier à cette difficulté concernant Milet, Baronius a proposé de lire ἐν Μελίτη à Malte. Mais cette leçon arbitraire a contre elle tous les manuscrits et toutes les versions, excepté la version arabe, qui a peu d'autorité aux yeux des critiques. Wieseler, de son côté, pense que saint Paul a laissé Trophime à Myre en Lycie (2), d'où ce dernier se sera dirigé vers Milet. Mais alors qu'est-ce qui aurait empêché saint Paul de dire « Trophimum autem reliqui infirmum Myræ ? » Cette réponse de Wieseler est donc, ainsi que le dit Ginnella, « artificiosior quam probabilior. » 2° D'après Act., xxvii, 2, dans son premier voyage à Rome, l'apôtre avait parmi ses compagnons Aristarque qui se trouvait encore avec lui au moment de sa première captivité (3). Mais à l'époque où il écrit de Rome sa deuxième Epître à Timothée, saint Paul n'avait avec lui que saint Luc (4). 3° A la première époque, Demas était avec l'apôtre (5), il n'y était plus à la seconde (6). 4° Dans cette épître, saint Paul parle de sa fin prochaine (7); dans les épîtres, au contraire, composées pendant sa première captivité, l'apôtre parle de sa délivrance prochaine et des voyages qu'il va faire (8). 5° Parmi les chrétiens qui envoient par l'apôtre leurs salutations à Timothée, nous ne trouvons aucun des noms mentionnés dans les autres épîtres que tout le monde reconnaît avoir été composées pendant la première captivité. Nous n'en voyons non plus aucun de ceux que l'apôtre, écrivant de Corinthe aux Romains, les priait de saluer de sa part (9). Ces arguments doivent nous suffire pour conclure que la deuxième épître à Timothée, composée par saint Paul pendant sa deuxième captivité à Rome, est la dernière qu'il ait écrite, et qu'elle est par conséquent, ainsi que le dit saint Chrysostome, comme le testament du grand apôtre (10). Quant aux quelques objections que font les défenseurs du sentiment que nous combattons, nous y répondrons dans le cours de notre commentaire (11).

III. Pour venir maintenant à préciser l'année où nous croyons que notre épître a été composée, il nous semble qu'on ne peut choisir qu'entre 65 et 66. Cette dernière nous paraît plus probable, car elle s'accorde avec la tradition qui veut que saint Timothée soit arrivé à Rome très-peu de temps avant le martyre de son illustre et cher maître. Elle ajoute même qu'il assista à ce glorieux martyre. Mais ceci ne nous paraît pas assez constaté, pour qu'on puisse le présenter autrement que pour une

(1) Voy. II Tim., iv, 16.

(2) Act., xxvii, 5. Le grec porte ἐκ Μόρα, et la Vulgate « Lystram ».

(3) Coloss., iv, 10. Philem., 24.

(4) iv, 11.

(5) Coloss., iv, 14, Philem., 24.

(6) iv, 8.

(7) iv, 6-8, 18.

(8) Phil., ii, 24. Philem., 22.

(9) Rom., xvi, 5-15.

(10) ὡς ἀνελὶ διαθήκη τῆς ἐσθ. Hom. ix, 2.

(11) Voy. ii, 22. iv, 11, 12, 17, et les notes.

assertion peu certaine et dont on ne peut fournir des preuves suffisantes (1).

§ III. — OCCASION ET BUT DE CETTE ÉPÎTRE. — SON ANALYSE. —
SON IMPORTANCE DOGMATIQUE ET MORALE.

I. L'isolement dans lequel se trouvait l'apôtre (2), sa fin prochaine qu'il entrevoyait (3), furent pour lui l'occasion d'écrire cette lettre à Timothée dans laquelle il le prie d'arriver le plus tôt possible, et il lui donne comme ses dernières instructions.

II. Le but de l'apôtre, en composant cette épître, était donc de témoigner encore une fois à Timothée sa profonde et vive affection pour lui, de lui donner de nouveaux avis sur les devoirs qu'il avait à remplir, et sur les adversaires qu'il avait à combattre, et de lui faire part du grand désir d'avoir auprès de lui son cher fils en Jésus-Christ, de le voir, de lui parler et de le sentir à ses côtés au moment du dénouement suprême de sa captivité qu'il entrevoyait comme pouvant ne pas tarder.

III. On pourrait distinguer trois parties dans notre épître. Dans la première (I, 1-26), après avoir exprimé à Timothée sa profonde affection pour lui, saint Paul lui fait des recommandations qui se rapportent à la manière dont il doit s'acquitter de sa charge pastorale. La seconde partie (III, 1 ; IV, 4), a trait aux faux docteurs que Timothée avait à combattre à Ephèse. Ils y sont dépeints d'une manière vive, énergique. Leurs vices y sont pleinement dévoilés. Dans la troisième partie (IV, 5-22), l'apôtre reprend le ton familier et l'intimité qui règnent au début de l'épître. Saint Paul renseigne son disciple sur quelques personnages qu'ils connaissaient l'un et l'autre, il le charge de quelques commissions pour lui, et il termine par des salutations qu'il le prie de faire en son nom, et par d'autres qu'il lui envoie de la part de quelques chrétiens généreux et dévoués de Rome.

IV. Bien que cette seconde épître soit moins riche que la première, soit en thèses dogmatiques, soit en règles spéciales pour la conduite de l'Eglise, elle ne manque pas cependant de passages importants à ce point de vue. Nous signalerons d'une manière toute particulière les suivants sous le rapport du dogme catholique. L'ordre conféré par l'imposition des mains, donne la grâce, I, 6. Le soin avec lequel il faut veiller sur le dépôt de la foi et sur le langage dogmatique consacré par la tradition, I, 13, 14. Le mérite des bonnes œuvres, II, 5, 11, 12 ; IV, 7, 8. Le caractère inspiré des saintes Ecritures, et l'utilité qu'on en retire lorsqu'on les étudie avec les dispositions convenables, III, 15, 17. Se tenir fidèlement à la tradition, III, 14. Résurrection de Jésus-Christ et son second avé-

(1) Le D. Bisping cite cette tradition dans son comment., p. 125, 2^e éd., 1865; mais il n'indique pas les sources d'où il l'a tirée.

(2) IV, 10, 20.

(3) IV, 6-8. Comp. 7. 9.

nement à venir, II, 8; IV, 1. Sous le rapport pratique, nous signalerons : La prudence dans les controverses, II, 14, 23. S'attendre aux persécutions, III, 12. Le zèle que doit avoir un pasteur, IV, 2. Le bon exemple qu'il doit donner, II, 15, 19-26.

Nous ferons enfin remarquer qu'il règne dans cette épître une tendresse d'expression et des images qui font de ce dernier écrit de l'apôtre un modèle d'éloquence où l'intelligence et le cœur du grand Apôtre jettent comme un dernier éclat semblable à celui du soleil au moment où, sur le point de disparaître de notre horizon, il envoie des rayons adoucis par lesquels il semble nous faire ses adieux.



DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE

CHAPITRE I.

S. Paul salue Timothée (ἥ. 1-2); il lui témoigne son affection (ἥ. 3-5); il l'exhorte à ressusciter en lui la grâce qu'il a reçue à son ordination (ἥ. 6-8); à ne pas rougir de Notre-Seigneur ni de Paul, son captif, son Apôtre, et qui a placé en Jésus-Christ toute sa confiance. (ἥ. 9-12.) — Soin avec lequel il faut garder la saine doctrine. (ἥ. 13-14.) — Abandonné de tous (ἥ. 15), il ne l'a pas été d'Onésiphore, au zèle duquel il rend témoignage. (ἥ. 16-18.)

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, selon la promesse de vie qui est en Jésus-Christ;

2. A Timothée, son très-cher fils, grâce, miséricorde, paix par Dieu le Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3. Je rends grâces à Dieu, que je sers, après mes ancêtres, avec une conscience pure, de ce que, sans interruption, je me souviens de toi dans mes prières, jour et nuit,

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ, quæ est in Christo Jesu :

2. Timotheo charissimo filio, gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio a progenitoribus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die.

1. — *Secundum promissionem*, etc. Ces mots doivent se rapporter au subst. « Apostolus ». J'ai été choisi pour apôtre, explique Théodoret suivi par Estius et Huther, afin d'annoncer et faire connaître la vie qui a été promise au monde, comme devant être obtenue par le moyen de Jésus-Christ. — *Quæ*. Le grec montre clairement que ce relatif se rapporte au subst. « vitæ », et non pas à « promissionem ».

2. — *Charissimo filio*. I Tim., 1, 2, note.

3. — *Gratias ago Deo cui servio*. Voy. Rom., 1, 8, note. — *A progenitoribus*. Paul, devenu chrétien, adore le même Dieu qu'il adorait lorsqu'il était encore dans le judaïsme. Seulement par la foi il a connu que ce Dieu, un par nature, est « trinus » en personnes, et que la deuxième personne de cette adorable Trinité, le Fils de Dieu, qui s'est fait homme pour sauver l'humanité, est le véritable

Messie. — *In conscientia pura*. Etant dans le judaïsme, S. Paul en a observé scrupuleusement les prescriptions en juif convaincu et de bonne foi. Act., xxiii, 1; xxiv, 16; xxvi, 4, 5. Phil., iii, 6. Il a persécuté les chrétiens, c'est vrai, mais il était de bonne foi, I Tim., 1, 13. Comp. Gal., 1, 13, 14. — *Quod*. Grec: ὅς, comme. S. Chrys. et le faux Ambr. expliquent ce mot comme indiquant que les mots qui suivent constituent la chose pour laquelle S. Paul rend grâces à Dieu, c. à d. parce qu'il se souvient de Timothée dans ses prières. Mais, ainsi que le remarque fort bien Huther, S. Paul parle de la mémoire qu'il fait de ceux à qui il écrit dans ses prières et de ses actions de grâces à Dieu à leur sujet, mais nulle part il ne dit qu'il remercie Dieu de ce que lui, Paul, se souvient d'eux. Voy. Rom., 1, 8, 9. Phil., 1, 3, 4. I Thess., 1, 2, 3. Philem., 4, 5. Il faut donc dire que la Vulgate n'a pas

4. Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,

5. Recordationem accipiens ejus fidei, quæ est in te non ficta, quæ et habitavit primum in avia tua Loïde, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admonéo te, ut ressuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris; sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.

Rom., 8, 15.

4. Désirant, au souvenir de tes larmes, te voir pour être rempli de joie,

5. Me rappelant cette foi sincère qui est en toi, et qui a été d'abord dans ton aïeule Loïde, et dans ta mère Eunice, et qui, j'en suis certain, est aussi en toi.

6. C'est pourquoi je t'avertis de ranimer la grâce de Dieu que tu as reçue par l'imposition de mes mains.

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de force, d'amour et de sobriété.

exactement rendu le sens du grec qui est, d'après Wiesinger, Hüther, Bisping et Oosterzee: Je rends grâces à Dieu, comme aussi jour et nuit vous êtes continuellement présent à mon esprit dans mes prières. Mais cela va sans dire. S. Paul indique ici à Timothée qu'il est l'objet de ces actions de grâces dont il lui parle. — *Sine intermissione*. Ainsi qu'on le voit par les passages précités; S. Paul, modèle en cela comme en toute chose de ceux qui ont charge d'âmes, ne cessait de prier pour ceux du salut desquels il était chargé.

4. — *Memor Lacrymarum tuarum*. S. Paul fait ici sans doute allusion à sa dernière entrevue avec Timothée qu'il laissait à Ephèse avec la charge de gouverner cette Eglise, tandis que lui se dirigeait pour la seconde fois vers Rome. Probablement S. Paul avait dit à son disciple bien-aimé qu'il ne pensait plus revenir en Asie. — *Ut gaudio implear*. Ces paroles de l'Apôtre captif respirent la plus profonde tendresse de celui-ci pour son disciple.

5. — *Recordationem accipiens*. Il semble préférable de rattacher ces mots et tout le verset à *gratias ago*, etc.; et non pas au *7*, ainsi que le pensait Estius. — *Avia et mater tua*. Cet appel de Paul à la grand-mère et à la mère de Timothée, devait faire sur celui-ci une impression profonde et salutaire. Remarquez de plus : 1° l'importance et l'avantage d'une éducation chrétienne donnée de bonne heure aux enfants. 2° Deux modèles des mères chrétiennes. Comp. I Tim., v, 4, 10. — *Eunice*. La mère de Timothée était judéo-chrétienne et mariée à un gentil. Act., xvi, 1. Il est probable que sa grand-mère était aussi juive d'origine.

6. — Texte dogmatique, cité par le Concile de Trente comme preuve que l'ordre est un sacrement. « Dubitare nemo debet, ordinem esse verum et proprium unum ex septem

sanctæ Ecclesiæ sacramentis. Inquit enim Apostolus, admonéo te, etc. » Sess. xxiii, de Sacram. Ordinis, cap. iii. Les théologiens catholiques citent ce texte dans le même but. Comp. I Tim., iv, 14. — *Per impositionem manuum mearum*. Cette imposition des mains est regardée par le plus grand nombre des théologiens modernes comme la matière principale des ordres sacrés. La porrection des instruments, regardée comme la matière secondaire, n'en doit pas moins être considérée dans la pratique comme essentielle et indispensable. Perrone, de Ordine, §§ 123-127. La grâce, semblable à un feu, s'éteint en nous par la nonchalance et la lâcheté, dit S. Chrys., et elle s'embrase de plus en plus par la vigilance et l'attention. Hom. 1, 2. Le même S. Docteur remarque avec raison que ce verset dit clairement que la grâce n'agit pas seule en nous; mais qu'il faut qu'elle agisse par la grâce; notre libre arbitre agisse avec elle.

7. — *Spiritum*. Voy. sur ce mot, Rom., viii, 15. I Cor., xii, 7 et les notes. — *Timoris*. Grec: δειλας, de timidité, de couardise. Le but de l'Apôtre n'est pas de dire ici, comme au passage précité de l'Ep. aux Rom., que nous n'avons pas, ainsi que ceux de l'Anc. Testam., reçu l'Esprit de crainte; comme le pense S. Aug., de grat. et lib. arb., n. 39. Car les deux contextes et les deux expressions diffèrent. Aux Romains, S. Paul dit φόβου. — *Sed virtutis*. δουλειας. Ce mot grec signifie force, puissance. Comp. pl. b., 7. 8. Act., i, 8; rv, 23; Rom., xv, 13. Eph., iii, 16; xi, 10. Cet esprit de force, tous les chrétiens le reçoivent, surtout dans le sacrement de confirmation. Les diacres, les prêtres et les évêques, dans le sacrement de leur ordination. — *Et dilectionis*. Car ce qu'il faut, surtout dans un pasteur des âmes, c'est l'amour de Jésus-Christ et du troupeau. Joan., xxi, 15-

8. Ne rougis donc pas du témoignage de Notre-Seigneur, ni de moi enchaîné pour lui, mais collabore à l'Évangile selon la puissance de Dieu,

9. Qui nous a délivrés et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon son décret et la grâce qui nous a été donnée par Jésus-Christ, avant les temps et les siècles;

10. Or elle a été manifestée maintenant par la lumière de notre Sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort et a fait briller la vie, et l'incorruptibilité, par l'Évangile,

11. Pour lequel j'ai été établi prédicateur et apôtre et maître des nations.

12. C'est pour cela aussi que j'endure ces souffrances, mais je n'en suis pas confus. Car je sais à qui je

8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vincitum ejus: sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei:

9. Qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, * non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora sæcularia.

* Tit. 3, 5.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptionem per Evangelium:

11. In quo* positus sum ego prædicator, et Apostolus, et magister Gentium.

* I Tim., 2, 7.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cui credidi, et certus sum quia po-

17. — *Sobrietatis*. Le mot grec exprime cette sagesse d'en haut qui fait que nous ne nous laissons aller à aucun de nos penchants déréglés, et qu'en tout nous agissons avec la prudence et la réserve du chrétien animé de l'esprit de sagesse. S. Aug., au passage précité, a lu « continentia. » Comp. Tit., II, 12. I Petr., V, 8.

8. — *Testimonium Domini nostri*. Comp. Joan., XV, 27. Act., I, 8, 22; III, 15; IV, 33; XXVI, 16. Apoc., I, 2, 9; XII, 11. — *Collabora*. Grec : συγκατομάθῃς, souffre avec (moi). Comp. Phil., I, 7. « Collaborantes fidei » συναβλοῦντες τῇ πίστει. Combattant tous ensemble pour la cause de la foi.

9. — *Qui nos liberavit*. Du péché originel et de l'empire du péché, Rom., VI, 18, 22; VIII, 2, auquel nous avions été comme vendus par suite de la faute de nos premiers parents. Rom., VII, 14. Comp. Joan., VIII, 32, 36. — *Vocavit... et gratiam*. Texte dogmatique en faveur de la gratuité de la vocation à la foi de chacun de nous par la miséricorde de Dieu. « Itaque nec illi debent sibi tribuere qui venerunt, quia vocati venerunt; nec illi qui noluerunt venire, debent alteri tribuere, sed tantum sibi; quoniam ut venirent vocati erant in libera voluntate. Vocatio ergo ante meritum operatur voluntatem. » S. Aug., de LXXXIII quæst., cap. LXVII n. 5.

« Nec potest quisquam dicere, credidi, ut sic vocarer; prævenit eum quippe misericordia Dei. » Id., de Prædest. sancti, n. 33. Comp. Tit., III, 5. — *Ante tempora sæcularia*. Comp. Eph., I, 4, 5, notes.

10. — *Per illuminationem*. Grec : διὰ τῆς ἐνφωτισίας, par la manifestation. Comp. I Tim., III, 16. — *Destruxit quidem mortem*. Comp. Hebr., II, 15. — *Illuminavit autem*. Le sens du verbe grec dans ce passage φωτίσας n'est pas rendu d'une manière assez claire. Il signifie ici faire connaître, rendre manifeste, ainsi que le démontrent Grimm et Huther. *Vitam et incorruptionem*. Contrairement à ce que nous voyons Rom., II, 7, ces deux substantifs signifient ici la même chose; la vie de la grâce et la vie sans fin de l'heureuse éternité.

11. — *In quo*. Grec : ἐν ᾧ. « Ad quod, in quod, sc. Evangelium prædicandum. » — *Ego*, etc. Voy. I Tim., II, 7 et la note.

12. — *Depositum meum servare*. Le sens naturel de ces mots indique que S. Paul parle de quelque chose qui lui appartient, qui est comme un dépôt auprès de Dieu et qui doit lui être rendu au jour où Jésus-Christ viendra juger les hommes. Par conséquent, nous pensons avec Théophyl., S. Anselme, Corn. la P., Allioli, Oosterzee, qu'il faut ici entendre l'ensemble des travaux de

tens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habere sanorum verborum, quæ a me audisti in fide, et in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes qui in Asia sunt, ex quibus est Phygellus, et Hermogenes.

me suis confié, et je suis certain qu'il a la puissance de garder mon dépôt jusqu'à ce jour.

13. Conserve la forme des saines paroles que tu as entendues de moi dans la foi et dans l'amour qui est en Jésus-Christ.

14. Garde cet excellent dépôt à l'aide de l'Esprit-Saint, qui habite en nous.

15. Tu sais que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi; de ce nombre sont Phygelle et Hermogène.

S. Paul pour la cause de l'Eglise, pour l'œuvre de son propre salut et de celui des autres. Comp. pl. b., iv, 8. Rom., ii, 5, 6. Deut., xxxii, 34. Les sentiments de S. Chrys., de Théodoret, de Huther, de Bisping, etc., qui pensent que S. Paul entend ici par son dépôt, la foi et la saine doctrine évangélique, comme au j. 14, ou bien les fidèles confiés à ses soins, ou enfin la mission qui lui a été donnée, ne nous paraissent pas répondre à la pensée de l'Apôtre. Comment, en parlant de la doctrine, ou des fidèles ou de sa charge d'apôtre, S. Paul aurait-il pu dire que c'est là un dépôt qui lui appartient, et qui lui sera rendu au dernier jour? Le contexte indique fort bien qu'ici le mot « depositum » n'a pas le même sens qu'au j. 14 et I Tim., vi, 20.

13-14. — *Formam habere sanorum verborum*. Donc il y a certains dogmes où il ne faut pas seulement garder la chose enseignée, mais même les expressions consacrées par la sainte Ecriture et l'Eglise: comme les mots de Trinité, les noms de chacune des trois personnes adorables, les mots qui indiquent leurs relations personnelles, la génération, la procession, les mots de consubstantiel, de transsubstantiation, etc. Voy. I Tim., vi, 20, note. — *Quæ a me audisti*. S. Chrys. et Théodoret, et à leur suite des théologiens catholiques, voient dans ces paroles de S. Paul la preuve que l'Apôtre, comme tous les autres apôtres, avait un enseignement oral parallèle à son enseignement écrit. En un mot, on voit ici l'existence, dès les temps des apôtres, de la tradition. — *In fide et dilectione*. Rapportez ces mots à ceux-ci: « formam habere ». On ne conserve la doctrine catholique que par la foi et la charité; on ne la perd que par l'orgueil opposé à ces deux vertus chrétiennes. « Catholicam maxime criminantur (Ecclesiam hæretici) quod illis qui ad eam veniunt præcipitur ut credant; se autem non jugum cre-

dendi imponere, sed docendi fontem aperire gloriantur. » S. Aug., de Utilit. credendi, n. 21. — *Depositum custodi*. Nouvelle preuve en faveur de l'enseignement oral de la doctrine, et par conséquent de l'existence de la tradition dans l'Eglise. — *Per Spiritum Sanctum*. « Abandonnée à ses seules forces, l'âme humaine serait incapable, après avoir reçu un tel dépôt, de pouvoir le conserver... Comment donc réussirons-nous à garder ce trésor? Par le S. Esprit; c'est-à-dire si nous avons le Saint-Esprit avec nous. Si nous ne repoussons pas la grâce, elle ne nous manquera point. » S. Chrys., hom. iii, 1. — *Qui habitat in vobis*. Le Saint-Esprit peut ne pas toujours habiter dans une âme. Mais pour l'Eglise, qui est infaillible et sainte, l'Esprit de vérité et de sainteté est toujours en elle et il y sera toujours. Comp. Matth., xxviii, 20. Joan., xvi, 13.

15. — *Qui in Asia sunt*. Il n'est pas nécessaire de donner ici, avec S. Chrys. et les interprètes grecs, à la proposition « in » le sens de « ex ». Ces Asiatiques, c'est-à-dire ces chrétiens de l'Asie Mineure, et probablement d'Ephèse, ainsi que le pense Théodoret, avaient abandonné S. Paul, et le voyant emprisonné, ils étaient lâchement retournés en Asie. C'est ce que semblent indiquer les deux mots qui commencent ce verset, *scis hoc — Phygellus et Hermogenes*. On manque de détails certains sur ces deux personnages, qui ne sont connus que par ce seul passage qui ne leur est nullement honorable, remarque avec raison D. Calmet. Tertullien nomme deux fois Hermogène, dans un livre contre un autre Hermogène, hérétique du II^e siècle, et au ch. iii de son ouvrage des Prescriptions, il dit en ces deux endroits que Hermogène ne persévéra pas dans la foi. Mais cela est incertain. Quant à ce que dit un auteur grec, Métaphraste, que Phygellus, placé par S. Paul

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la maison d'Onésiphore, parce que souvent il m'a rafraîchi et n'a pas rougi de nos chaînes ;

17. Mais, lorsqu'il est venu à Rome, il m'a cherché avec empressement et m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui donne de trouver miséricorde en ce jour ! Quels services il m'a rendus à Ephèse, tu le sais mieux que personne !

16. Det misericordiam Dominus * Onesiphori domui : quia sæpe me refrigeravit, et catenam meam non erubuit.

1 In, 1, 19.

17. Sed cum Romam venisset, sollicitè me quæsit, et invenit.

18. Det illi Dominus invenire misericordiam a Domino in illa die. Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

CHAPITRE II.

Garder le dépôt de la doctrine (77. 1-2) ; travailler comme un bon soldat de Jésus-Christ (77. 3-4), s'y animer par la pensée de la récompense promise. (77. 5-13.) — Fuir les vaines disputes, les passions de la jeunesse, les questions inutiles. (77. 14-24.) — Reprendre avec douceur. (77. 25-26.)

1. Toi donc, ô mon fils, fortifie-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ.

1. Tu ergo, fili mi, confortare in Christo Jesu :

à la tête de l'Eglise d'Ephèse, abusa de sa position pour pervertir les judéo-chrétiens, ce sont là deux fables aussi absurdes l'une que l'autre.

16-17. — *Onesiphori domui*. Cette expression et le 7. 19, ch. iv, où S. Paul dit à Timothée de saluer de sa part la maison d'Onésiphore, ont fait penser à quelques auteurs que ce personnage était mort à l'époque où S. Paul écrivait à Timothée cette deuxième épître. Peut-être ce fait, auquel l'Apôtre fait ici allusion, avait eu lieu pendant sa première captivité à Rome. De nouveau captif, S. Paul avait pu apprendre par Timothée ou par une autre personne la mort de ce bon chrétien. — *Quia sæpe... et invenit*. Comp. Matth., xxv, 34-49. Deutér., vii, 9. Ce texte du Deutér. nous montre que le Seigneur bénit les enfants des justes et les comble souvent de bienfaits pour les bonnes œuvres de leurs pères. On n'a aucun détail sur Onésiphore. Les Grecs font le 29 avril et le 8 décembre la fête de deux saints évêques ayant porté ce nom. Mais il est difficile de dire s'il faut dans l'un de ces deux saints voir notre Onésiphore.

Ce saint homme s'est bien montré, à l'égard de S. Paul, *Onésiphore*, c'est-à-dire porte-secours.

18. — *Det illi Dominus invenire misericordiam*. Si, comme cela nous paraît probable, Onésiphore était déjà mort, il est difficile de ne pas voir dans ces paroles de l'Apôtre un souhait et une prière pour l'âme d'un défunt. — *Dominus... a Domino*. Nous pensons que l'interprétation à préférer de cette expression est celle de S. Chrys., qui voit ici clairement désignées les deux personnes divines du Père et du Fils. Comp. Gen., xix, 24. Ps. cix, 1. On sait que Notre-Seigneur lui-même expliqua, en ce sens, ce passage du psautre. Voy. Matth., xxii, 43-45. — *Ministravit*. διακόνειν. Ce verbe indique qu'Onésiphore a rempli dans l'Eglise d'Ephèse une charge publique, probablement celle de diacre.

1. — *Fili mi*. Expression de tendresse ; elle a pour but de toucher davantage Timothée, et de lui donner encore plus de zèle pour bien écouter les recommandations de l'apôtre et les mettre en pratique. — *In gratia*. En vous appuyant sur la grâce de

2. Et quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere.

3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu.

4. Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus : ut ei placeat, cui se probavit.

5. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.

2. Ce que tu as entendu de moi devant plusieurs témoins, confie-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres.

3. Travaille comme un bon soldat de Jésus-Christ.

4. Personne, dans la milice de Dieu, ne s'embarrasse dans les affaires du siècle, afin de satisfaire celui à qui il s'est donné.

5. Car celui qui combat dans les jeux publics n'est point couronné s'il n'a pas combattu légitimement.

Jésus-Christ, en y coopérant et en vous aidant ainsi de son secours. Comp. Joan., xv, 4-5. Eph., vi, 10. Phil., iv, 13. « Quia ergo fortitudine opus est, imploranda ab illo qui jussit ut fortes simus, et nisi fortes ipse fecerit, non erimus quod jus sit. » S. Aug., in ps. xlii, n. 3. « Qui ergo cadunt, cum impelluntur, nisi qui sua esse fortitudo (volunt)? » Id., in ps. cxvii, n. 9. « Fortissimo quippe (c. à d. à celui qui se regarde comme tel) permisit facere quod vellet; infirmis (aux humbles qui se regardent avec raison comme faibles) servavit, ut ipso donante invictissime quod bonum est vellent, et hoc deserere invictissime nollent. » Id., de Corrept. et grat., n. 38.

2. — *Quæ audisti a me.* Comp. Rom., i, 17. — *Fidelibus hominibus.* Les évêques et les prêtres, pour être fidèles, doivent transmettre, en fait de doctrine, ce qu'ils ont reçu, et le transmettre sans altération aucune. — *Idonei.* Il faut que les pasteurs des âmes aient la science nécessaire. — *Docere.* Par l'enseignement oral. Ce verset est un passage de plus en faveur des traditions non écrites. Voici sur ce verset une réflexion de S. Chrys. « Que servirait (à l'évêque) d'être fidèle, s'il ne pouvait transmettre la foi à d'autres, et si content de ne pas trahir la foi, il ne savait pas faire d'autres fidèles? Il faut donc deux conditions pour former un docteur : qu'il soit fidèle et capable d'enseigner. » Hom. iv, 1.

3. — « Quelle grande dignité que celle de soldat de Jésus-Christ... Donc, pas d'impatience si vous souffrez; car souffrir est le propre d'un soldat; plaignez-vous plutôt de ne pas souffrir. » Id., ibid. Au lieu de *labora*, le grec porte : souffrez avec : *συνακοπάθεον*, comme pl. h., i, 8.

4. — *Deo.* Ce mot n'est pas dans le grec, c'est une addition postérieure. Ce que l'apôtre dit dans ce verset et dans les deux suivants sont des aphorismes généraux, dont il dit à Timothée, au ch. 7, de faire l'application à sa position et à ceux qui, comme lui, travaillent à l'œuvre de l'Evangile. — *Nemo militans.*

Cela était en usage parmi les anciens Romains. « Nec privata militibus negotia mandabantur; siquidem incongruum videbatur, eos qui veste et annona publica alebantur, utilitatibus vacare privatis. » Vegetius de re milit., lib. II, cap. xix. « Secundum leges humanas, dit à son tour S. Thomas, militibus qui deputantur ad exercitia bellica negotiationes interdiciuntur. » 2^a, 2^a, quæst. xl, art. II. L'Eglise a fait la même loi par rapport à ses ministres. S. Chrys., lib. I, ep. ix. Conc. Chalced., can. III. Et γὰρ ἐπιγείω βασιλεὺς ὁ μέλων στρατεύεσθαι οὐκ ἀρέσει, ἐὰν μὴ ἀφήσῃ πάσας τοῦ βίου φροντίδας, πόσω μᾶλλον μέλλων στρατευθῆναι τῷ ἐπουρανίῳ βασιλεὺς; S. Athan., in parab. S. Evang., quæst. cxix. « Si is qui imperatori militat, a susceptionibus litium, actu negotiorum forensium venditione mercium prohibetur humanis legibus; quanto magis qui fidei exercet militiam, ab omni usu negotiationis abstinere debet, agelluli sui fructibus contentus, si habet; si non habet, stipendiorum suorum fructu? » S. Amb., de Offic. ministr., lib. I, cap. xxxvi. — *Cui se probavit.* Grec : τῷ στρατολογήσαντι, à celui qui (l') a enrôlé.

5. — *Legitime.* Selon les lois ou d'après les règles. Dans ces jeux autrefois si célèbres de la Grèce, auxquels S. Paul emprunte ici, comme I Cor., ix, 24, 25, la comparaison dont il se sert, il y avait certaines règles à observer pour ceux qui entraient dans la lice; et on n'avait droit à la couronne du vainqueur qu'autant qu'on les avait observées. Il en est de même, pour les fidèles comme pour les pasteurs, dans la carrière de la vie chrétienne. Ce n'est pas tout de bien vivre et de bien travailler, il faut le faire dans l'Eglise et avec l'Eglise, et être par elle en union avec Jésus-Christ, par la foi, l'espérance et la charité. Sans cela on se fatigue et on court en vain. Gal., ii, 2. Quiconque, par sa faute, n'est pas avec l'Eglise, ne peut être avec Jésus-Christ, ni amasser avec lui, et, dans ce cas, il ne fait que disperser. Luc, xi, 23. « Amemus Dominum Deum nostrum, Amemus Ecclesiam

6. Il faut que le laboureur qui travaille reçoive la première part des fruits.

7. Comprends ce que je dis, car le Seigneur te donne l'intelligence en toutes choses.

8. Souviens-toi que le Seigneur Jésus-Christ, de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon mon Evangile,

9. Pour lequel je souffre jusqu'à être enchaîné comme un malfaiteur, mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée.

10. C'est pourquoi je supporte tout

6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

7. Intellige quæ dico : dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

8. Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum.

9. In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans : sed verbum Dei non est alligatum.

10. Ideo omnia sustineo propter

ejus : illum sicut patrem, istam sicut matrem... Quid prodest... si Deum honoras... Filium ejus agnoscis... et blasphemias Ecclesiam ejus? » S. Aug., in ps. lxxxviii, n. 14. « Scripsit (S. Cyprianus) et fidentissime asserit, eos qui extra unitatem etiam si pro illo nomine (de Jésus-Christ, moriantur, occidi posse, non posse coronari ». Id., ep. cviii, n. 9. On comprend mieux maintenant quelle est la pensée de l'Apôtre au §. 3, et ce qu'il faut entendre par « bonus miles Christi Jesu. »

6. — S. Paul ne veut pas dire ici qu'avant d'avoir part aux fruits de la terre, il faut que le laboureur travaille, comme le pensent quelques auteurs : Calmet. Corn. la Pierre, Allioli, Wahl, Winer ; mais que le laboureur doit être le premier à recueillir les fruits de son travail. Ce sens est adopté par les interprètes contemporains, Wiesinger, Huther, Bisping, Oosterzee. S. Paul veut donc dire que dans l'Eglise les évêques et ceux qui, sous leur direction, travaillent pour le salut de leurs frères, ne perdent pas leur peine. Le premier fruit de leur travail est pour eux. En travaillant, dans les dispositions convenables, au salut des autres, ils assurent par là même leur propre salut. L'Apôtre veut par là encourager Timothée à bien remplir la mission qui lui a été confiée. Comp. pl. b., iv, 7, 8. Phil., iv, 1. I Thess., ii, 19.

7. — Au lieu de faire lui-même l'application des aphorismes qui précèdent, S. Paul laisse ce soin à Timothée qui doit les appliquer à sa personne et à ce qu'il doit faire. — *Dabit... intellectum*. Comp. ps. xxxi, 8. cxviii, 34. « Nihil in scripturis sanctis homini a Domino video juberi, propter probandum liberum arbitrium, quod non inveniatur vel dari ab ejus bonitate, vel posci, propter adiutorium gratiæ demonstrandum. » S. Aug., contr. duas ep. Pelag., lib. II, n. 23.

8. — Ici, S. Paul rappelle à Timothée, pour

l'encourager et pour combattre les erreurs existantes déjà, que Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est vraiment ressuscité. — *Memor esto*. N'oubliez jamais cela, ni pour vous, ni par rapport aux faux docteurs d'Éphèse. — *Dominum*. Ce mot n'est pas dans le grec. — *Resurrexisse a mortuis*. « In exemplum spei nostræ » ; ainsi que le dit Tertullien, De carne Chr., cap. xv. Cette résurrection avait déjà des contradicteurs du temps même de l'Apôtre, pl. b., §. 18. I Cor., xv, 12. S. Iren., lib. I, cap. xx. S. Epiph., Hæres., xxi, cap. iv ; S. Aug., Hæres., i. — *Ex semine David*. Rapporter ces mots à « Jesum Christum ». On niait déjà la réalité de l'incarnation du Fils de Dieu. I Joan., iv, 2, 3. II Joan., 7. — *Secundum Evangelium meum*. Ainsi que j'en ai toujours annoncé, prêché. Comp. Rom., ii, 16. xvi, 25. I Cor., iv, 15. xv, 1. II Cor., x, 14. xi, 7, etc. Par conséquent, il ne faut pas voir dans cette expression, comme l'ont pensé quelques anciens, une allusion à l'Evangile de S. Luc, à la rédaction duquel S. Paul aurait pris part.

9. — *Laboro*. Grec : *κακοπαθῶ*, je souffre. — *Male operans*. Grec : *κακούργος*, malfaiteur. — *Sed verbum...* *Alligatum*. Comp. Phil., i, 12, 13. S. Paul n'en continuait pas moins son œuvre, même dans les chaînes, soit en annonçant la parole de Dieu à ceux qui venaient le trouver, soit en la faisant annoncer par ses disciples. De plus, il y avait à la même époque à Rome, pendant la seconde captivité de S. Paul, S. Pierre et ses disciples qui, de leur côté, annonçaient la parole de Dieu. Celle-ci, par conséquent, n'était pas et ne pouvait être enchaînée. C'est là un encouragement pour ceux qui sont libres, observe S. Chrys. Car si nous prêchons, nous qui sommes enchaînés, combien plus devez-vous le faire, vous qui êtes libres ? Hom. iv, 2.

10. — *Propter electos*. Estius pense qu'il

electos, ut et ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cœlesti.

11. Fidelis sermo: Nam si comortui sumus, et convivemus:

12. Si sustinebimus, et conregnabimus: * si negaverimus, et ille negabit nos.

* *Matth.* 10, 33. *Marc.* 8, 38.

13. * Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.

* *Rom.* 3, 3.

14. Hæc commune: testificans coram Domino. Noli contendere verbis: ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

15. Sollicite cura te ipsum probabilem exhibere Deo, operarium in-

pour les élus, afin qu'eux aussi acquièrent le salut, qui est en Jésus-Christ, avec la gloire céleste.

11. C'est une parole de foi, que si nous sommes morts avec lui nous vivons aussi avec lui;

12. Si nous souffrons, nous règnerons avec lui; si nous le renions, lui aussi nous reniera.

13. Si nous ne croyons pas, lui reste fidèle, il ne peut pas se renier lui-même.

14. Donne ces avertissements en prenant le Seigneur à témoin. Evite les disputes de paroles, car cela ne sert à rien, si ce n'est à pervertir ceux qui écoutent.

15. Mets tout ton soin à te montrer à Dieu digne d'être approuvé,

s'agit ici de ceux qui sont prédestinés à la gloire éternelle et qui y arriveront infailliblement. Mais S. Paul a toujours déclaré qu'il était le débiteur de tout homme, et qu'il annonçait l'évangile à tous, juifs et gentils, surtout à ces derniers, dont il était l'Apôtre. De plus, il dit que ses fatigues ont pour but le corps mystique de Jésus-Christ « quod est Ecclesia ». Voy., par ex., *Phil.* 1, 24, 28, et ailleurs. Nous préférons donc entendre par ce mot ceux qui sont appelés à la foi et à la religion chrétienne. Voy. *I Cor.* 1, 24. *Col.* 1, 11, 12. Ce sens est donné aussi par S. Chrys. et Théodoret. — *Salutem... quæ est...* *Act.* 1, 12. *I Cor.* 1, 21. *I Tim.* 1, 15. *Tit.* 1, 4. *III*, 6. *II Petr.* 1, 18. *I Joan.* 1, 14. — *Cœlesti.* Grec: αἰώνιον « æterna ».

10-11. — *Fidelis sermo.* Voy. *I Tim.* 1, 15. — *Nam si... conregnabimus.* Voy. *II Cor.* 1, 7, 14, 17. « Volumus gaudere cum sanctis, et tribulationem mundi nolumus sustinere cum ipsis... Recusat esse in corpore, qui odium non vult sustinere cum capite. » Appendice aux sermons de S. Aug., serm. CCXIV, n. 4. Comp. *Matth.* 1, 10-12. *Joan.* 1, 18-21.

13. — *Ille fidelis permanet.* *Rom.* 1, 11. *I Cor.* 1, 13. « Habemus ergo, dit S. Aug., après avoir cité ces paroles, et fidelem Deum; distinguamus potius fidelem Deum a fidei homine. Fidelis homo est credens promittenti Deo; fidelis Deus est exhibens quod promisit homini. Tenemus fidelissimum debitorem quia tenemus misericordissimum promissorem ». In ps. XXXII, serm. 1, n. 9. — *Negare seipsum non potest.* « Sed quia non vult,

non potest, quia et velle non potest. Non enim potest iustitia velle facere quod injustum est, aut sapientia velle quod stultum est, aut veritas velle quod falsum est. » S. Aug., serm. CCXIV, n. 4.

14. — *Testificans coram Domino. Noli verbis contendere.* Grec: διαμαρτυρούμενος ἐνώπιον τοῦ Κυρίου μὴ λογομαχεῖν. « Testificans... verbis non contendere. » Cette leçon, qui est celle de la plupart des mss. grecs, est préférable à celle de la Vulgate qui se retrouve dans quelques mss. Car cette recommandation est faite à Timothée, pour ce qui le regarde lui-même, pl. b., *II*, 16, 23. D'autant plus que, dans les anciens manuscrits latins, l'écriture des deux mots « non » et « noli », se ressemble beaucoup. — *Verbis contendere.* « Neque hoc ideo dictum est, ut adversariis oppugnantibus veritatem, nihil nos pro veritate dicamus (comp. *Tit.* 1, 9). Verbis contendere est non curare quomodo error veritate vincatur, sed quomodo tua dictio dictioni præferatur alterius. Porro qui non verbis contendit, sive submisce, sive temperate, sive granditer dicat, id agit verbis ut veritas pateat, veritas placeat, veritas moveat. » S. Aug., De doctr. Christ., lib. IV, n. 61. « Sin autem tam immodico et inexplibili disputandi studio flagras, dit fort bien S. Greg. de Naz., nec morbum sistere et reprimere potes, ambitionem istam in iis rebus, in quibus periculi nihil subest, effunde ». *Orat.*, XXVI, De moder. in disput.

15. — *Recte tractantem.* Grec: ὀρθοτομοῦντα « recte secantem ». Appliquez-vous à faire de la parole évangélique une dissection

ouvrier qui n'a à rougir de rien, annonçant avec rectitude la parole de vérité.

16. Evite les entretiens profanes et vains, car ils profitent beaucoup à l'impiété.

17. Le langage de ceux parmi lesquels sont Hyménée et Philète, s'étend comme un cancer.

18. Ils se sont écartés de la vérité, disant que la résurrection est déjà faite, et ont perverti la foi de quelques-uns.

19. Mais le solide fondement de Dieu subsiste, muni de ce sceau : le

confusibilem, recte tractantem verbum veritatis.

16. Profana autem, et vaniloquia devita : multum enim proficiunt ad impietatem :

17. Et sermo eorum ut cancer serpit : ex quibus est Hymenæus, et Philetus,

18. Qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, et subverterunt quorundam fidem.

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc :

exacte, à la bien partager, à bien la distribuer à ceux avec lesquels vous êtes en rapport. C'est là le sens le plus naturel et le plus simple du participe grec dont la Vulgate a parfaitement bien rendu le sens.

16. — Ici l'Apôtre a en vue les faux docteurs de son temps dont l'enseignement était tout rempli d'expressions nouvelles, d'éons, de plérôme ou plénitude, d'intelligences, d'esprits, de noms barbares de certains anges, et des puissances supérieures, etc., et d'autres chimères propres à éblouir les ignorants et à séduire les esprits vains, curieux et superbes.

17. — *Sermo eorum ut cancer serpit.* « Colloquium velut contagium transilit ; noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit ». Cyr., de lapsis. La doctrine des hérétiques ressemble bien au cancer : partie de commencement presque imperceptible, elle se répand et gagne insensiblement un grand nombre d'esprits amis de la nouveauté et de l'indépendance. — *Hymenæus et Philetus.* Nous ne savons rien sur ces deux personnages dont le premier est aussi nommé, I Tim., I, 20. On peut consulter à ce sujet, Walch, Miscell. sacr., Amst., 1744, p. 84, De Hym. et Phil.

18. — *Dicentes resurrectionem jam esse factam.* Outre Simon le Magicien qui niait la résurrection future des corps, ainsi que nous l'apprend S. Aug., de Hæres., cap. I, Saturnin et Basilides professaient la même erreur, les gnostiques n'admettaient d'autre résurrection que celle de l'âme, qui revient au vrai et au bien. « Esse resurrectionem a mortuis, agnitionem ejus quæ ab eis dicitur veritatis ». S. Iren., Adv. Hæres., lib. II, cap. xxxi. « Itaque et resurrectionem eam vindicandam (affirmant) qua quis adita veritate redanimatus et revivificatus Deo, ignorantie morte discussa, velut de sepulcro veteris ho-

minis eruperit. » Tertull., de Resurr. carn., cap. xix. « Marcion enim in totum carnis resurrectionem non admittens. et soli animæ salutem repromittens, non qualitatibus, sed substantiæ facit quæstionem. » Id., Adv. Marc., lib. V, cap. x. Την τῆς σαρκὸς δὲ ἀθετεῖ (Marcion) ἀνάστασιν, καθάπερ πολλοὶ τῶν αἰρέσεων. ψυχῆς δὲ ἀνάστασιν εἶναι λέγει καὶ ζωὴν καὶ σωτηρίαν μόνως. S. Epiph., Hæres., xlii, 2. 3. « Quia vero circa veritatem aberraverunt, confessi sunt unam, quæ secundum spiritum fit ; negaverunt, autem alteram quæ per carnis resurrectionem speratur ». S. Aug., serm. ccclxii, n. 24. Ainsi ceux dont parle S. Paul disaient que la résurrection des âmes ayant eu lieu, il n'y avait plus d'autre résurrection à attendre. Cette erreur avait encore des adeptes du temps de S. Thomas. « Et hic error est etiam hodie apud hæreticos, et per istum subvertunt quodam. » In cap. II, lect. III.

19. — *Firmum fundamentum Dei stat.* Que faut-il entendre par ce fondement de Dieu dont parle ici l'Apôtre ? S. Chrys. et les siens, ainsi que S. Thomas, entendent ici la véritable foi évangélique. Mais la fin du verset indique qu'il est ici question non de la foi, mais de ceux qui appartiennent au Seigneur par les œuvres. Nous croyons donc, avec Estius, Allioli et Bisping, que par le fondement de Dieu, c. à d. de ce que Dieu a fondé, il faut entendre ceux qui doivent persévérer dans la vraie foi, par conséquent l'Eglise si on veut. Car elle est infaillible, et jamais ceux qui lui resteront unis ne s'écarteront de la foi véritable. Le sentiment de S. Aug. et de Corn. la Pierre, qui expliquent ceci du décret de la prédestination divine, peut-être ramené à celui que nous avons adopté. — *Cognovit ejus.* Num., xvi, 5. S. Paul a cité d'après les LXX. L'hébreu et la Vulgate portent : Demain, le Seigneur fera connaître, etc. — *Et.* Cette particule copulative n'appartient pas à la cita-

Cognovit Dominus qui sunt ejus; et discedat ab iniquitate omnis, qui nominat nomen Domini.

20. In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia: ut quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam.

21. Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

22. Juvenilia autem desideria fuge, sectare vero justitiam, fidem, charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et qu'il s'éloigne de l'iniquité qui conque invoque le nom du Seigneur.

20. Or, dans une grande maison, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre, les uns à la vérité sont des vases d'honneur, et les autres des vases d'ignominie.

21. Si quelqu'un donc se conserve pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié et utile au Seigneur, préparé pour toute bonne œuvre.

22. Fuis les passions de la jeunesse et recherche la justice, la foi, la charité et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

tion qui suit, mais elle sert à la distinguer de celle qui précède. — *Discedat*, etc. Citation d'après le sens. Num., xvi, 26. Is., lu, 11.

— *Omnis*, etc. Donc, dit S. Chrys., tout homme qui est injuste n'adhère pas au fondement. C'est une marque d'une foi solide que de ne pas commettre d'injustice. Hom. v, 3. — *Nomen Domini*. « Nemo sibi de vocabulo blandiatur. Si vult sibi prodesse nomen Domini, recedat ab iniquitate, qui invocet nomen Domini. » S. Aug., serm. lxx, n. 4.

20. — *Quædam in honorem*. Ce sont ceux que l'Apôtre vient de désigner par les vases d'or et d'argent. — *In contumeliam*. Ce sont les vases de bois et d'argile. Par les premiers, S. Paul entend ceux qui, fidèles à la doctrine véritable de Jésus-Christ, font des œuvres dignes de Celui à qui ils appartiennent. Par les seconds il désigne ceux qui se laissent séduire plus ou moins sous le rapport de la foi et des œuvres. « Vasa ista, dit S. Aug., interiorum hominum sunt... Eundem aspectum habet et justus et injustus; uterque homo sed non uterque domus Dei. Et si ambo Christiani appellantur, utrumque vas, sed non utrumque in honorem; sed aliud in honorem, aliud in contumeliam... Novit Deus uti, id est dominus magnæ domus, et vasis in honorem, et vasis in contumeliam. Sicuti est malorum male uti etiam bonis, sic e contra Dei bene uti etiam malis... Sive de vasis in honorem, sive de vasis in contumeliam, ipsi gloria in sæcula sæculorum. Alios coronat, alios damnat, nusquam errat: alios probat, de aliis probat, omnes ordinat. » Serm. xv, nn. 2, 3. Nous voyons dans le S. Evangile, constaté, mais avec d'autres comparaisons, le fait du mélange des bons

et des méchants dans l'Eglise. Voy. Matth., iii, 12. xii, 35, 30, 47, 49.

21. — *Ab istis*. C'est-à-dire si quelqu'un se garde, s'éloigne de ces vases. « in contumeliam », de ceux qui corrompent dans l'Eglise la foi et les mœurs de leurs frères. — *Erit*. Avec le secours de la grâce de Dieu sans laquelle nous ne pouvons rien faire. — *Vas in honorem*. « Nos operam demus et quantum possumus laboremus, ut vas aureum vel argenteum simus. » S. Cyr., ép. li. Il ne dépend pas de la nature ni d'une nécessité matérielle que l'on soit un vase d'or ou un vase de terre, cela dépend de notre seule volonté (aidée de la grâce divine). Si la nature en décidait, dès qu'on serait vase de terre, on ne deviendrait plus vase d'or et réciproquement; mais du moment que c'est la volonté qui fait tout (avec le secours de la grâce), il se fait de grands changemens et d'entières conversions. Paul, d'abord un vase de terre, est devenu un vase d'or. Judas, de vase d'or, est devenu vase de terre. S. Chrys., hom. vi, 4.

22. — *Juvenilia desideria fuge*. Les interprètes qui pensent que S. Paul a composé cette ép. pendant sa première captivité à Rome, objectent ces mots. Mais nous avons déjà dit que, à l'époque de la seconde captivité de S. Paul, Timothée pouvait avoir 35 ans, et être considéré encore comme un jeune homme. Et puis l'Apôtre ne lui dit pas qu'il est jeune, mais il lui recommande de fuir tout ce qui est défaut de jeunesse, ce qui n'est pas la même chose. — *Spem*. Ce mot n'est pas dans le grec. — *Pacem cum iis*, etc. Il ne faut pas oublier qu'ici S. Paul n'a pas pour but principal de donner des règles de conduite qui

23. Mais évite les questions insensées qui n'apprennent rien, sachant qu'elles engendrent les querelles.

24. Or, il ne faut pas qu'un serviteur du Seigneur dispute, mais qu'il soit doux pour tous, capable d'enseigner, patient,

25. Reprenant avec modération ceux qui résistent à la vérité, dans l'espoir que Dieu leur donne un jour l'esprit de pénitence pour qu'ils connaissent la vérité,

26. Et se dégagent des filets du démon qui les tient captifs à sa volonté.

23. * Stultas autem, et sine disciplina quæstiones devita : sciens quia generant lites.

* I Tim., 1, 4; 4, 7. Tit., 3, 9.

24. Servum autem Domini non oportet litigare : sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem,

25. Cum modestia corripientem eos, qui resistunt veritati : nequando Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem,

26. Et resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

s'appliquent à tous les fidèles, mais à Timothée, évêque d'Ephèse, et chargé de gouverner cette Eglise. C'est à lui et à tous ceux qui ont charge d'âmes que S. Paul recommande de garder la paix avec ceux qui servent Dieu par une foi pure et des œuvres saintes. Car pour ceux qui non seulement ne gardent pas en eux leur foi et leur vie pures, mais cherchent de plus à corrompre la foi et la vie des autres, avec ceux-là, Timothée et ceux qui exercent la même charge que lui, doivent être en guerre et non pas en paix, tout en respectant les règles de la charité.

23. — L'Apôtre est revenu souvent sur cette recommandation, pl. h., §. 16. I Tim., 1, 4. iv, 7. vi, 4. Les mille questions oiseuses et les systèmes tout arbitraires des Docteurs de ce temps la rendaient nécessaire.

24-25. — Après avoir cité le §. 24, S. Aug. ajoute avec raison : « Et ne quisquam ex eo putet cessandum sibi esse a correptione erroris alterius, vide quid adjungat : *in modestia corripientem*. Quomodo in modestia, quomodo corripientem, nisi cum lenitate corde retineamus, et aliquam medicamenti acrimoniam verbo correptionis aspergimus ? » Expos. ep. ad Gal., n. 56. Quelques lignes plus haut, le même S. Docteur avait écrit : « Modus autem sermonis, sive acrius, sive blandius proferatur, sicut salus ejus quem corrigis postulare videtur, moderandus est. » — *Veritati*. Ce mot n'est pas dans le grec ni dans un certain nombre de mss. de la Vulgate. Comp. Tit. 1, 9. — *Nequando*. Ce mot ne marque point ici la crainte, cela est évident, mais le doute mêlé d'espérance et de désir. — *Deus det illis pœnitentiam*. Ne nous flattons donc pas d'avoir converti personne, conclut S. Chrys., quand même quelqu'un se

serait converti à notre parole. Hom. vi, 2. Voici aussi d'excellentes paroles de S. Aug. « Sicut non est ab oratione cessandum pro eis quos corrigi volumus, etiamsi nullo hominum orante pro Petro, Dominus respexit eum, et fecit eum suum peccatum flere ; ita non est negligenda correptio quamvis Deus quos voluerit, etiam non correptos, faciat esse correctos. Tunc autem correptione proficit homo, cum miseretur atque adjuvat, qui facit quos voluerit, etiam sine correptione proficere. » De corrept. et grat., cap. v. Voy. I Cor., iii, 6, 7.

26. — *Resipiscant a diaboli laqueis*. C'est ici ce que les grammairiens appellent « constructio prægnans. » Expliquez ainsi : « Resipiscant et extricent se a, etc. » — *Tenentur ad ipsius voluntatem*. Ils sont captifs du démon, et tant qu'ils le seront (et ils le seront par leur propre faute) ils feront ce à quoi le démon les poussera. Le sentiment de S. Chrys. et d'Estius qui expliquent de Dieu les mots « ad ipsius voluntatem », est avec raison abandonné par le très-grand nombre des interprètes. Après avoir, à propos de ce verset, parlé de l'enfant qui s'amuse avec un petit oisillon qu'il retient captif au moyen d'un fil, S. Anselme continue : « Instar hujus pueri jocatur diabolus cum peccatoribus, quos irretitos suis laqueis, pro sua voluntate in diversa vitiorum impedimenta pertrahit. Sunt enim multi avari, ebriosi, luxuriosi, qui proponunt avaritiam, gulam, libidinem desere, et putant instar avis se libere avolatuuros ; sed quia pravo usu irretiti ab hoste tenentur, nolentes in eadem vitia dejiciuntur, fitque hoc sæpius, nec omnimodis liberantur, nisi magno conatu et gratia Dei funis rumpatur prave consuetudinis. » Similit., cap. cxxxix.

CHAPITRE III.

S. Paul annonce les faux docteurs dont il trace le caractère et les vices. (ῥῥ. 1-8.) — Le progrès qu'ils feront aura ses bornes. (ῥ. 9.) — Puis il exhorte Timothée à suivre son exemple et à souffrir comme lui la persécution (ῥῥ. 10-13), à conserver intact le dépôt de la foi (ῥ. 14), et à s'instruire par la sainte Ecriture dont il rappelle en peu de mots l'inspiration et l'utilité. (ῥῥ. 15-17.)

1. Hoc autem scito, quod in * novissimis diebus instabunt tempora periculosa :

* I Tim., 4, 1. II Pet., 3, 3. Jud., 18.

2. Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,

3. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. Proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei :

5. Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita :

1. Or, sachez qu'aux derniers jours viendront des temps périlleux.

2. Il y aura des hommes s'aimant eux-mêmes, cupides, hautains, superbes, blasphémateurs, n'obéissant pas à leurs parents, ingrats, criminels,

3. Sans affection, turbulents, calomnieux, intempérants, inhumains, sans bonté,

4. Traîtres, insolents, enflés d'orgueil, aimant les voluptés plus que Dieu,

5. Ayant, il est vrai, l'apparence de la piété, mais en repoussant la vérité. Evite-les aussi.

1. — *Hoc... scito.* Les édit. grecques de Lachmann et Buttmann ont ce verbe au pluriel. Mais le plus grand nombre des mss. l'a au sing. : cette leçon, qui est celle de la Vulgate, a été adoptée de préférence par Tischendorf. — *In novissimis diebus.* Voy. I Tim., iv, 1, note. Les jours dont parle S. Paul avaient déjà commencé de son temps et de celui de Timothée, puisqu'au ῥ. 5 il lui recommande de fuir ces hommes qu'il lui dépeint. Mais ces jours et ces caractères se sont développés de plus en plus, et certes nous ne pouvons nier qu'ils ne conviennent parfaitement à la très-grande partie des chrétiens de nos temps, égarés par les théories naturalistes et matérialistes, comme l'étaient les premiers chrétiens des temps apostoliques par les Simonien, etc., puis par les Gnostiques et leurs divisions si nombreuses, et comme l'ont été presque à chacun des siècles de l'Eglise les chrétiens par les hérésies qui n'ont cessé de se succéder les unes aux autres. C'est que le mystère d'iniquité dont il est parlé, II Thess., ii, 7, a commencé avec les Apôtres, il n'a cessé

un seul instant de s'étendre et de se développer ; de nos jours, il produit le naturalisme, le matérialisme et l'athéisme volontaire, jusqu'à ce qu'il acquière toute son expansion aux jours bien terribles de l'antechrist.

2-4. — Dans cette énumération, l'Apôtre ne s'est pas astreint à un ordre rigoureux. Comp. Rom., i, 29-31. Cependant on peut dire que le vice de l'égoïsme nommé en premier lieu est bien la source de tous les autres. « Hæc omnia mala ab eo velut fonte manant quod primum posuit, seipsos amantes. » S. Aug., in Joan. Tract. cxxiii, n. 5. Remarquez que cette énumération commence par l'égoïsme et finit par l'absence de tout amour pour Dieu. « Fecerunt itaque civitates duas amores duo ; terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei, cœlestem vero amor Dei usque ad contemptum sui. Denique illa in seipsa, hæc in Domino gloriatur. » S. Aug., de Civ. Dei. lib. XIX, cap. xxviii. « Prima hominis perditio fuit amor sui... Hoc est enim amare se. velle facere voluntatem suam. Præpone his voluntatem Dei ; disce amare te, non amando

6. Car il y en a parmi eux qui pénètrent dans les maisons et entraînent comme des captives des jeunes femmes chargées de péchés qui sont poussées par diverses passions.

7. Elles apprennent toujours, et ne parviennent jamais à la connaissance de la vérité.

8. Or de même que Jannès et Mambres résistèrent à Moïse, aussi

6. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis :

7. Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.

8. Quemadmodum autem * Jannes et Mambres restiterunt

te. » Id., Serm. xcvi, n. 2. « Quod vitium (l'égoïsme) maxime cavendum est eis qui pascunt oves Christi, ne sua quærant, non quæ Jesu Christi. » Id. Tract. in Joan. supr. cit. On peut lire au même endroit une longue et belle application de ces versets à ceux qui ont charge d'âmes. — *Cupidi*. Grec : φιλαργυροί, amateurs d'argent. Ce même mot grec se retrouve Luc. xii, 15. — *Blati*. S. Aug. explique ce mot des pasteurs qui tentent à dominer sur ceux qui leur sont confiés. — *Superbi*. Le même Docteur applique ceci à ceux qui se complaisent dans les honneurs que leur rendent les fidèles. — *Biasphemi*; les pasteurs qui ne craignent pas « in tantum progredi, ut etiam hæreses faciant. » S. Aug. — *Parentibus non obediētes*. « Nec cedant sanctis patribus (de l'Eglise). » — *Soclesti*. « Interficiant animas suas et alienas. » — *Sine affectione*. « Non compatiantur infirmis. » — *Sine benignitate*. « Nesciant subvenire. » — *Tumidi*. Grec : Τυμωμένοι. Ce mot est bien rendu par la Vulgate. La traduction « cæcati », qu'on lit dans S. Aug., est moins exacte. — *Voluptatum*, etc. « Proficit spirituali salutem, quicquid corporali minuitur voluptati. » S. Aug., serm. ccviii, n. 1. Bien que, au passage cité, le S. Docteur applique tout ceci aux mauvais pasteurs, on ne peut douter cependant que S. Paul n'ait eu en vue principalement les faux docteurs et ceux qui se laissent entraîner par eux. On peut voir dans S. Epiph., Hæres., xxvi, les horreurs auxquelles se livraient les gnostiques. Aussi leur applique-t-il avec raison ce passage de l'Apôtre, qui convient de même aux hérésiarques de tous les temps.

5. — *Habentes quidem speciem pietatis*. On sait que de tous temps les auteurs des hérésies ont pris les apparences de la piété et de la religion. Ils ne parlent que de la pureté de la doctrine qu'ils veulent rétablir, et des abus qu'ils veulent réformer de leur propre autorité, abus, du reste, dont ils ont toujours soin d'exagérer la gravité et l'étendue. En un mot, ce sont des loups revêtus de la peau de brebis. — *Virtutem autem ejus adnegantes*. L'histoire de leur vie privée est la pour con-

firmer la vérité de ces paroles de l'Apôtre. — *Et hos devota*. Voy. Tit., iii, 10; et Comp. Eccli., xiii, 1. I Cor., xv, 32.

6. — Semblables au grand tentateur les hérésiarques ont toujours eu soin de commencer par gagner les femmes, qui, par la vivacité de leur imagination, sont si faciles à séduire en matière de doctrine. « Simon magus hæresim condidit, Helena meretricis adjutus auxilio. Nicolaus Antiochenus omnium immunditiarum repertor, choros duxit femineos. Marcion Romam præmisit mulierem quæ deciperet sibi animos præpararet. Apelles Philumenem suarum comitem habuit doctrinarum. Montanus immundi Spiritus prædicator, Priscam et Maximillam, nobiles et opulentas feminas, primum auro corripuit, deinde hæresi polluit... Arius, ut orbem deciperet, et sororem principis ante decepit. Donatus per Africam... Lucillæ optibus adjunctus est. In Hispania Agape Elpidium, mulier virum, oecum cæca duxit in foveam... Priscillianum... ex magno episcopum cum juncta Gaila, non gente sed nomine... Duplex sexus utrumque (sexum) supplantat. » S. Jér., ep. cxxxvi ad Ctesiph., n. 4. On connaît le rôle des femmes parmi les réformateurs du XVI^e siècle, les jansénistes et les quietistes du XVII^e, les philosophes du XVIII^e et les francs-maçons du XIX^e siècle. Voy. sur les secours que les hérésies des premiers siècles ont demandé aux femmes, S. Irén., Adv. hæres., lib. I, capp. viii, ix, xx, xxii. S. Justin, Apol., ii. S. Epiph., hæres., xxi, xlii.

7. — *Pervenientes*. Grec : ἐπεὶ διέπνευσαν « parvenir valentes ». Pourquoi ? C'est que si elles ont abandonné la doctrine de l'Eglise, si elles s'attachent aux enseignements des nouveaux docteurs, ce n'est pas par un dessein sérieux de s'instruire, ni pour se fixer à quelque chose de vrai et de certain. Elles ne le font que pour contenter leur curiosité, en suivant l'inconstance de leur esprit et l'inquiétude de leur cœur.

8. — *Jannes et Mambres*. Le plus grand nombre des mss. grecs lisent Jambres. Jonathan dans sa paraphrase chaldaïque, lit de même. Le Talmud, et l'auteur du Jalkut-Rubeni, lxxxi, 3, lisent comme la Vulgate, Mambres. Mais cela a

Moysi : ita et hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem. * Ex. 7, 11.

9. Sed ultra non proficient : insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

11. Persecutiones, passionés : qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris : quales persecutiones sustinui, et ex omnibus eripuit me Dominus.

12. Et omnes, qui pie volunt

ceux-là résistent à la vérité, hommes corrompus d'esprit, et réprouvés quant à la foi.

9. Mais ils n'iront pas au-delà, car leur folie sera connue de tout le monde, comme l'a été celle de ces hommes.

10. Pour toi, tu as compris ma doctrine, ma manière de vivre, mon but, ma longanimité, ma foi, ma charité, ma patience,

11. Mes persécutions, mes souffrances, comme celles que j'ai endurées à Antioche, à Icone et à Lystre; quelles persécutions j'ai supportées; mais le Seigneur m'a délivré de toutes.

12. Et tous ceux qui veulent

peu d'importance. Ces noms, que l'on rencontre deux fois dans Jonathan, Exod., I, 15. Num., XXII, 22, dans le Talmud et dans les commentaires des deux rabbins Abben-Ezra et Hiskuni, faisaient sans doute partie de la tradition juive, déjà du temps de S. Paul. Car autrement comment se trouveraient-il dans les ouvrages des juifs que nous venons de citer ? Du reste, Pléine fait allusion à cette tradition. « Est et alia magices factio a Mose et Janne et Lotape (al. Jocabele) ac judæis pendens. » H. N., lib. XXX, cap. II, ed. Teubn. Aussi les savants se rallient-ils aujourd'hui de préférence à l'opinion émise par Théodore, qui dit que l'Apôtre a connu ces deux noms : ἐκ τῆς ἀγάπης τῶν Ἰουδαίων διδασκαλίας. Origène nous apprend qu'ils se lisaient « in libro secreto (le texte original d'Origène portait probablement ἀποκρύφου) qui suprascribitur Jannes et Mambres. » Opp., I, III, p. 916, éd. Delarue. Ou ces deux noms égyptiens ont été altérés par la tradition juive qui les a rapprochés de la langue hébraïque, ou bien la forme hébraïque de ces deux mots (Jannes pour Iochanan, Joannes. Quant à Mambre, ce nom se rencontre plusieurs fois dans la Genèse) ferait supposer que ces deux magiciens tenaient par un lien quelconque au peuple d'Israël. Les écrits des Juifs nous les donnent comme fils de Balaam. Quoi qu'il en soit, on peut consulter, à la page 945, le grand dictionnaire talmudique de Buxtorf, on verra combien ces deux noms étaient entrés dans la tradition juive. On trouvera de plus de curieux détails dans Michaelis, Dissert. de Janne et Jambre, Hal., 1747. Ces deux personnages figurent aussi dans la tradition des Arabes. Journal. Asiat., 1842, n. 7, p. 73 et

souv. — *Resistunt veritati.* « Unde autem resistunt veritati, nisi inflatione tumoris sui, euntes in ventos, extollentes se quasi justos et magnos. » S. Aug., in ps. XXXVI, n. 12. — *Reprobi circa fidem.* Voy. I Tim., I, 19. IV, I, VI, 21.

9. — En effet : 1° Dieu a suscité dans tous les temps de l'Eglise des Docteurs et des conciles qui ont démasqué les erreurs et en ont montré la fausseté. 2° Que sont devenues les anciennes hérésies ? Celles qui se maintiennent encore parmi les communautés chrétiennes de l'Orient sont depuis longtemps stationnaires. Le jansénisme a disparu. Le luthéranisme et le calvinisme ne sont guère plus que des noms de sectes, mais comme doctrine ils ne subsistent presque plus. Seule, l'Eglise catholique est immortelle et toujours la même, comme l'Esprit de vérité qui n'a cessé et ne cesse de la diriger.

10. — *Institutionem, propositum.* I Cor., IX, 22, x, 33.

11. — *Antiochiæ.* Antioche de Pisidie. Act., XIII, 14, 45, 50. Les Actes ne nous disent pas si S. Paul a souffert des persécutions à Antioche de Syrie. — *Iconii.* Act., XIV, 1, 2, 4, 5. — *Lystris.* Act., XIV, 18. Ce dernier fait s'était passé dans la ville où S. Paul avait reçu de si bons témoignages sur Timothée. Act., XVI, 1-3. — *Et ex omnibus, etc.* Comp. II Cor., I, 10. Il parle pour encourager et consoler son disciple, observe S. Chrys., non pour faire étalage de ses mérites.

12. — « Et ideo numquam deest tribulatio persecutionis, si numquam desit observantia pietatis... Sicut ergo totius est temporis pie vivere, ita totius est temporis crucem ferre,

vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution.

13. Mais les hommes méchants et les séducteurs s'enfonceront dans le mal, s'égarant et faisant tomber les autres dans l'erreur.

14. Pour toi, demeure ferme dans ce que tu as appris et ce qui t'a été confié, sachant de qui tu l'as appris ;

15. Comment, dès l'enfance, tu as connu les saintes lettres, qui peuvent t'instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ.

vivre in Christo Jesu, persecutionem patientur.

13. Mali autem homines et seductores proficient in pejus, errantes, et in errorem mittentes.

14. Tu vero permane in iis quæ didicisti, et credita sunt tibi : sciens a quo didiceris :

15. Et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu.

quæ merito cujusque sua dicitur, quia propriis modis atque mensuris ab unoquoque toleratur... » S. Léon le Gr., serm. ix, de Quadrag., cap. i. S. Aug., in ps. cxxvii, n. 16, et S. Chrys., entendent ici par persécutions les luttes, les combats, les épreuves que nous avons constamment à subir au dedans comme au dehors de nous-mêmes. Ce sens, parfaitement vrai, une fois admis, on comprendra facilement ces paroles de S. Greg. le Gr. « Qua in re fidenter dico, quia minus pie vivis, si minus persecutionem pertuleris. » Lib. VI, ep. cxc. En effet, a dit notre divin Maître, le monde nous hait parce que nous appartenons à Jésus ; et plus nous montrons que nous lui appartenons, plus aussi le monde nous hait. Du reste, la persécution, sous une forme ou sous une autre, ne manque jamais à quiconque veut vivre de la vie de Jésus-Christ, qui n'est pas celle du monde.

13. — Ce verset ne contredit pas ce qui vient d'être dit au §. 9. Car : 1° Cet effet n'aura lieu que pour un temps. 2° Leurs erreurs seront démasquées et condamnées par l'Eglise, et ainsi sera constatée leur impuissance d'altérer la pureté de la foi dont l'Eglise catholique est la gardienne vigilante et infail-
libile.

14. — Ici l'Apôtre renouvelle à Timothée la recommandation qu'il lui a déjà faite plusieurs fois dans ses épîtres, de garder avec soin le dépôt de la foi. Remarquez ici une fois de plus l'importance et la nécessité de l'enseignement oral dans l'Eglise. C'est par lui que l'Eglise conserve et transmet la vraie doctrine sans aucun mélange d'erreur.

15. — *Sacras litteras*. On sait que l'Apôtre S. Paul parle ici des livres de l'Ancien Testament. Ceux du Nouveau n'étaient pas encore tous composés à cette époque, et ils n'étaient pas encore réunis en un seul corps et formant ce que nous appelons aujourd'hui le Canon du Nouveau Testament.

— *Ab infantia nosti*. Le jeune Timothée avait été de bonne heure initié à la connaissance des saints livres, par sa mère et sa grand'mère. Comp. Act., xvi, 1. II Tim., i, 5. Nous voyons en même temps ici un exemple à proposer aux mères chrétiennes, qui doivent, avec le discernement voulu, habituer de bonne heure leurs enfants à la connaissance de nos livres saints. Car ils sont, dans certaines de leurs parties, accessibles aux enfants. « Inclina-
vit ergo scripturas Deus usque ad infantium et lactentium capacitatem... Et hoc fecit propter inimicos qui per superbiam loquacitatis inimici crucis Christi, etiam cum aliqua vera dicunt, parvulis tamen et lactentibus prodesse non possunt. » S. Aug., in ps. viii, n. 8. « Quod sonat psalmus, certe occulta sunt mysteria ; tamen ita sonat ut et pueros audire delectet, et imperiti accedant ab bibendum, et satiati ructent in psallendo. » Id., in ps. ciii, n. 4. Notez en second lieu qu'il n'est pas probable que Timothée ait discontinué la lecture des saints livres dont ses pieuses mère et grand'mère lui avaient inspiré l'amour dès sa plus tendre enfance. — *Per fidem*, etc. Remarquez de plus que les livres de l'Ancien Testament peuvent instruire d'une manière utile au salut ; mais, pour cela, il faut les lire avec la foi qui nous unit à Jésus-Christ ; et il n'y a que la foi catholique qui remplisse cette condition. Il faut donc lire la sainte Ecriture, mais toujours avec un esprit soumis à la sainte Eglise catholique. Sans cela, on y trouvera non pas le salut et la vie, mais la perte de la foi et la mort de l'âme, comme cela arrive aux esprits superbes qui ne veulent pas se guider dans cette lecture d'après les enseignements de l'Eglise catholique, seule dépositaire du sens légitime des saintes Ecritures. Voy. I Tim., iv, 13, note. C'est bien là l'enseignement qu'a donné Notre Saint-Père le Pape, dans le Bref qu'il a daigné nous adresser en date du 7 avril 1870. (Voir au com-
-

16. * *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, et erudiendum in justitia :*

* *II Pet.*, 1, 20.

16. Toute écriture divinement inspirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire touchant la justice,

mencement du volume.) C'est bien aussi ce que disait S. Aug. aux donatistes qui, comme plus tard les protestants, voulaient chercher dans l'Ecriture des arguments contre la foi et les enseignements de l'Eglise catholique. « *Earumdem Scripturarum etiam in hac re a nobis tenetur veritas, cum hoc facimus quod universæ jam placuit Ecclesiæ quam ipsarum Scripturarum commendat auctoritas; ut quoniam sancta Scriptura fallere non potest, quisquis falli metuit hujus obscuritate quæstionis, eandem Ecclesiam de illa consulat.* » Contr. Crescon. Donat., lib. I, n. 39. Cette Eglise que S. Aug. voulait que l'on consultât, et contre laquelle il croyait fermement qu'on ne devait rien trouver dans les saintes Ecritures, c'est l'Eglise catholique à laquelle il se glorifiait d'appartenir et dont il disait : « *Ego vero Evangelio non crederem nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* » Et il ajoutait qu'il croyait aux Evangiles et aux Actes des Apôtres « *quoniam utramque scripturam similiter mihi catholica commendat auctoritas.* » Contra ep. Manich., n. 6. Celui qui a écrit de si belles choses en faveur de l'Eglise catholique ne croyait certes pas qu'on pût lire les saintes Ecritures autrement que dans un esprit de soumission à cette Eglise dont il plaçait si haut l'autorité.

16. — *Omnis scriptura divinitus inspirata.* Bien qu'au premier abord le texte grec semblerait indiquer le contraire, tous les interprètes sont aujourd'hui d'accord à reconnaître que la Vulgate a parfaitement rendu le sens de l'original, et que les mots que nous venons de souligner forment réellement le sujet de la proposition, dont ceux qui suivent « *utilis est,* » etc., constituent l'attribut. C'est pour rendre ce sens plus clair encore que la Vulgate n'a pas rendu la particule copulative *et* « *et* » qui précède le mot, « *utilis* », et qu'elle l'a remplacé par le verbe « *est* » sous-entendu dans le grec. Quant à l'inspiration des saintes Ecritures, dont il est ici parlé, nous avons à faire les trois remarques suivantes : 1° S. Paul parle ici des livres de l'Ancien Testament. 2° Ce n'est pas par l'Ecriture elle-même que nous pouvons savoir qu'elle est inspirée, mais uniquement par l'Eglise. Car, nous venons de le dire, S. Paul parle des livres de l'A. T., et non pas de ceux du N. T., qui n'étaient certainement pas encore réunis en un seul corps, et reconnus comme canoniques et inspirés. De plus S. Paul ne dit pas quels sont les livres que nous devons regarder comme faisant partie du ca-

non de l'A. T., et par conséquent comme inspirés. Aussi tous les interprètes, théologiens et controversistes catholiques, disent-ils avec raison et soutiennent contre les protestants, que les chrétiens ne peuvent, en dehors de la tradition de l'Eglise, ni fixer le canon des livres de l'Ecriture, ni prouver leur inspiration, et ceci est vrai pour les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Voy., outre les textes précités de S. Aug., Perrone, de Scriptura Sacra, nn. 76-89, 132-150. Reinerding, theolog. fundam., p. II, nn. 84-90. 3° Il est très-important d'avoir une idée bien nette du dogme catholique, de l'inspiration des saints livres, et de le distinguer d'avec les opinions erronées et celles qu'on peut librement soutenir dans les écoles catholiques. Nous recommandons à cet égard la lecture de ce qu'en dit le savant Perrone, traité précité, nn. 90-103; ou bien Marchini, de Divin. et canon. SS. Bibl., réimprimé au III^e vol. du Cours d'Ecrit. Sainte, par le pieux abbé Migne, et aussi la dissert. de D. Calmet, au 1^{er} vol. de la Bible de Vence. — *Utilis est ad docendum,* etc. « *Tanta est Christianarum profunditas litterarum, ut in eis quotidie proficerem, si eas solas abineunte pueritia usque ad decrepitam senectutem, maximo otio, summo studio, meliore ingenio conarer addiscere; non quod ad ea quæ necessaria sunt salutis, tanta in eis perveniatur difficultate, sed cum quisque ibi fidem tenuerit, sine qua pie recteque non vivitur, tam multa, tamque multiplicibus mysteriorum umbraculis opacata intelligenda proficientibus restant, tantaque non solum in verbis quibus ista dicta sunt, verum etiam in rebus quæ intelligendæ sunt, latet altitudo sapientiæ, ut annosissimis, acutissimis, flagrantissimis cupiditate discendi, hoc contingat, quod eadem scriptura quodam loco habet, cum consummaverit homo, tunc incipit (Eccli., XVIII, 6).* » S. Aug., ep. CXXXVII, ad Volus., n. 3. « *Modus autem ipse dicendi, quo sancta scriptura contextitur, quam omnibus accessibilis, quamvis paucissimis penetrabilis! Ea quæ aperta continet, quasi amicus familiaris, sine fūco ad cor loquitur indoctorum; ea vero quæ in mysteriis occultat, nec ipsa superbo eloquio erigit, quo non audeat accedere mens tardiuscula, et inerudita, quasi pauper ad divitem; sed invitat omnes humili sermone, quos non solum manifesta pascit, sed etiam secreta exerceat veritate, hoc in promptis, quod in reconditis habens... His salubriter et prava corriguntur, et parva nutriuntur et magna oblectantur ingenia. Ille*

17. Afin que l'homme de Dieu soit parfait et formé à toute bonne œuvre.

17. Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.

CHAPITRE IV.

Nouvelles recommandations à Timothée sur les devoirs de sa charge. (γγ. 1-5.) — Faux docteurs prédits et dépeints de nouveau. (γγ. 3-4.) — S. Paul annonce sa fin prochaine, et il prie Timothée de se hâter de venir le trouver. (γγ. 6-8.) — Détails sur quelques personnages connus de Timothée. (γγ. 9-12.) — Commissions. (γ. 13.) — Quelques mots sur un certain Alexandre, dont S. Paul avait eu à se plaindre. (γγ. 14-15.) — Renseignements sur la comparution de l'Apôtre devant le tribunal de César. (γγ. 16-18.) — Salutations de la part de S. Paul. (γγ. 19.) — Détails sur quelques compagnons de voyage. (γ. 20.) — Salutations de la part des fidèles de Rome et conclusion de l'épître. (γγ. 21-22.)

1. Je t'en conjure devant Dieu et Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et son règne,

2. Prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, supplie, menace en toute patience et doctrine.

1. Testificor coram Deo, et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos et mortuos, per adventum ipsius, et regnum ejus :

2. Prædica verbum, insta opportune, importune : argue, obsecra, increpa in omni patientia, et doctrina.

huic doctrinæ inimicus est animus, qui vel errando eam nescit esse saluberrimam, vel odit ægotando medicinam. » Id., ibid., n. 18. Le lecteur studieux nous pardonnera sans peine ces deux citations un peu longues.

17. — Ainsi l'homme de Dieu et le ministre du Seigneur sera parfait et parfaitement préparé à remplir tous ses devoirs, s'il possède la sainte Écriture, et s'il en fait sa lecture journalière. Aussi l'Eglise a-t-elle de tout temps attaché une grande importance à la connaissance que doivent avoir de la sainte Écriture, non-seulement les membres du clergé séculier et régulier, mais même les simples fidèles. Voy. le S. Conc. de Trente, Sess. v, cap. i. « De instituenda lectione sacre Scripturæ. »

1. — *Testificor... Christo.* Voy. I Tim., v, 21. — *Qui judicaturus est.* Matth., xvi, 27. Joan., v, 22, 27. Act., x, 42 ; xvi, 31. — *Vivos et mortuos.* Ces mots ne doivent pas s'entendre des justes et des pécheurs, ainsi que le pense S. Chrys., mais de ceux qui seront morts depuis longtemps, et de ceux qui se trouveront encore en vie au jour de l'avènement du souverain Juge. Voy. I Thess., iv,

15-16 et les notes. — *Per.* Cette proposition n'est pas dans le grec. Les mss. grecs varient ici. Les uns ont κατὰ, les autres καί. Cette dernière leçon, qui a pour elle les mss. les plus importants, est préférée par les auteurs modernes, et par les éditeurs Lachm., Buttm. et Tischend. Comp. pour une construction semblable, dans le grec, Deuter., iv, 26. Mais on s'accorde à reconnaître que la Vulgate a bien rendu le sens de la phrase grecque de S. Paul. — *Adventum.* Grec : ἐπιφάνειαν « manifestationem ». — *Regnum.* Car c'est surtout après le jugement général que Jésus-Christ, dont le règne sera reconnu par tous les hommes, règnera sur l'humanité, sur les élus par son amour et sur les réprouvés par sa puissance et sa justice. Comp. I Cor., xv, 25, note.

2. — *Opportune, importune.* « Quibus opportune? Quibus importune? Opportune utique volentibus, importune nolentibus. Prorsus importunus sum, audeo dicere : tu vis errare, tu vis perire : ego nolo. » S. Aug., serm. xlvi, n. 14. « Insta opportune ; quod si hoc modo non proficiat, importune : ita intelligendum est, ut tu opportunitatem om-

3. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus,

4. Et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple. Sobrius esto.

3. Car un temps viendra où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, mais, pour contenter leurs désirs, ils amasseront des maîtres, et auront des démangeaisons aux oreilles ;

4. Or ils détourneront leur ouïe de la vérité et se tourneront vers des fables.

5. Mais toi, veille, travaille à tout, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis ton ministère. Sois sobre.

nino non deseras, et sic accipias quod dictum est..., ut illi videaris importunus, qui non libenter audit quæ dicuntur in eum; tu tamen scias hoc illi esse opportunum, et dilectionem curamque sanitatis ejus animo teneas mansueto, et modesto et fraterno. » Id., Expos. ep. ad Gal., n. 56. — *In omni patientia et doctrina*. S. Chrys et S. Aug. produisent ici l'exemple du médecin qui apporte toute son adresse, sa science, son expérience et la délicatesse de main dont il est capable, dans le traitement des plaies ou des maladies auxquelles il faut des remèdes énergiques, comme le fer et le feu.

3. — *Erit enim tempus*. Ce temps est venu : il était du vivant de Timothée, il a été et il sera dans tous les siècles de l'humanité sur la terre. L'Apôtre prévient de ces choses son disciple, observe S. Chrys., hom. 1, 2, pour le mettre en état de les recevoir et de s'y opposer avec courage, lorsqu'elles arriveront. Notre-Seigneur Jésus-Christ en a usé de même. Voy. Matth., x, 17 et suiv. S. Paul lui-même avait aussi averti ceux qui étaient chargés de l'Eglise d'Ephèse, des épreuves qui les attendaient. Act., xx, 29. — *Coacervabunt sibi magistros*. Rien de plus énergique que cette expression, observe encore S. Chrys. Elle marque la multitude confuse des docteurs de l'erreur. — *Prurientes*, etc. Ces mots se rapportent non aux docteurs, mais à ceux qui les rechercheront, ainsi que le démontre clairement le participe *πυρρόμενοι*. L'Apôtre parle de ces esprits inquiets, inconstants qui ont comme une forte démangeaison d'entendre des doctrines nouvelles qui flattent leur curiosité, et en même temps leur penchant au mal. Comp. Is., xxx, 9-11. Act., xvii, 21. C'est bien là le mal que flattent les novateurs, et qui leur procure un grand nombre d'adeptes, car ils parlent au gré des passions de leurs auditeurs, *ad sua desideria*. Comp. Ezech., xlii, 6, 18. « Notandum est quod dicantur verba sapientum pungere, non palpare nec molli manu attrahere lasciviam;

sed errantibus... et tardis pœnitentiæ dolores et vulnus infigere. Si cujus igitur sermo non pungit, sed oblectationi est audientibus, iste non est sermo sapientis. » S. Jér., comment., in cap. vii, Eccles.

4. — Bien que l'Apôtre ait principalement en vue les simoniens et les gnostiques, cependant ses paroles se sont vérifiées en tout temps au sujet des hérétiques et de ceux qui se sont laissés égarer par eux. — *Fabulas*. Par ce mot, les Apôtres Pierre et Paul ont désigné particulièrement les doctrines du gnosticisme naissant, au sujet des éons, de leurs générations et successions. Voy. II Petr., 1, 16. I Tim., 1, 4; iv, 4. Tit., 1, 14. Ce dernier passage nous montre qu'il y avait dans le gnosticisme de ces théories absurdes de la tradition juive, consignées plus tard dans les deux Talmuds et dans les livres cabbalistiques, comme le Zohar, etc. Du reste, ce mot est parfaitement choisi pour désigner les doctrines des novateurs; car « est fabula compositum ad utilitatem delectationemve mendacium. » S. Aug., Soliloq., lib. II, n. 19.

5. — *Tu vero vigila*. On comprend, après ce qui précède, l'importance de cette recommandation faite à Timothée, et, en sa personne, à tous ceux qui ont charge d'âmes. — *In omnibus*. D'après la ponctuation du grec, ces mots se rapportent au verbe « vigila ». Dans les bonnes éditions de la Vulgate et aussi dans celle faite à Rome en 1861, par les soins du P. Vercellone, ils sont rapportés au Verbe « labora ». Mais la ponctuation du grec avait déjà paru préférable à Estius. — *Labora*. Grec : *κακοπάθειον*, comme pl. h., 1, 8; ii, 3. — *Opus fac Evangelistæ*. L'Apôtre distingue, Eph., iv, 11, les Évangélistes des Apôtres. Aux Actes, xxi, 8, nous lisons que le diacre Philippe était aussi évangéliste : ils avaient pour fonction d'annoncer l'évangile en parcourant les contrées *περιτοντες ἐχέρυτον*, dit Théodoret. Mais ils le faisaient sous la dépendance des Apôtres, et de ceux que les

6. Car pour moi j'ai déjà reçu les libations, et le temps de ma dissolution approche.

7. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.

8. Pour le reste, la couronne de justice m'est réservée ; le Seigneur, juste juge, me la rendra en ce jour, et non seulement à moi, mais encore à ceux qui aiment son avènement. Hâte-toi promptement de venir à moi,

6. Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.

7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

8. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex : non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.

Apôtres avaient chargés de gouverner les Eglises en qualité de pasteurs. Car ceux-ci, ainsi qu'on le voit par ce passage et par l'usage constant de l'Eglise, étaient les premiers, les principaux évangélistes de leurs Eglises. — *Sobrius esto*. Ces mots ne se lisent ni dans le grec, ni dans des mss. anciens de la Vulgate. Estius pense que cette addition est venue de la méprise d'un copiste, qui aura ajouté cette seconde traduction du verbe grec *ὀρεῖται* « vigila ». Cette traduction, mise peut-être en marge, aura été par inadvertance introduite dans le texte à la fin du verset.

6. — S. Paul annonce sa fin prochaine, comme pour donner plus d'importance à la recommandation qu'il vient de faire, et de l'imprimer davantage dans l'esprit de Timothée, qui doit la recevoir comme les dernières paroles de son père en Jésus-Christ. L'Apôtre veut aussi faire entendre à son disciple qu'il doit maintenant s'attendre à se voir privé des conseils de l'Apôtre, et qu'il doit dans cette considération puiser un nouveau motif pour apporter le plus de zèle, le plus de prudence, le plus de vigilance possible dans l'accomplissement de ses devoirs de pasteur. — *Delibor*. Voy. Phil., II, 17 et la note. — *Resolutionis meæ*. Comp. Phil., I, 23, « dissolvi » et la note. Ainsi, dans ce verset, l'Apôtre nous représente sa fin prochaine sous deux figures différentes. D'abord, comme un sacrifice qu'il compare à une libation, à cause de son sang qui va être versé, et qu'il offrira à Dieu comme une libation faite en son honneur ; puis comme la dissolution du composé humain, et l'affranchissement ou délivrance de son âme des liens du corps.

7. — *Bonum certamen certavi*. « Quæro qua virtute certaverit ; utrum quæ illi ex semetipso fuerit, an quæ desuper data sit. Sed absit ut tantus doctor ignoraverit legem Dei, cujus vox est in Deuteronomio ; ne dicas, etc. VIII, 17, 18. Quid autem prodest bonum certamen nisi sequatur victoria. Et quis dat victoriam, nisi ille de quo dicit ipse, gratias Deo

qui dat nobis victoriam, etc., I Cor., XV, 57. Deinde dixit *cursum consummavi* : sed ille hoc dixit qui alio loco dixit : igitur non volentis neque currentis, etc. » Rom., IV, 16. S. Aug., de Grat. et lib. arb., n. 16. Cette course de S. Paul, dit S. Chrys., était plus glorieuse, et éclairait plus le monde, que celle que le soleil accomplit dans le ciel. Hom. IX, 2. « Postremo dixit, *fidem servavi* : sed ille hoc dixit, qui alibi ait : Misericordiam, etc., I Cor., VII, 25. Non enim dixit, misericordiam consecutus sum quia fidelis eram, sed ut fidelis essem : hinc ostendens etiam ipsam fidem haberi nisi Deo miserante non posse, et esse donum Dei. » S. Aug., de Grat. et lib. arb., n. 16. Ce commentaire sera avec raison préféré par le lecteur, à tout autre que nous aurions pu faire nous-même.

8. — Ce verset est dogmatique. Il est cité en faveur de l'enseignement de l'Eglise catholique, pour prouver que, par ses bonnes œuvres, le juste mérite la vie éternelle. « Bene operantibus, dit le S. Concile de Trente, usque in finem, et in Deo sperantibus proponenda est vita eterna, et tamquam gratia filiis Dei per Christum Jesum misericorditer promissa, et tamquam merces ex ipsius Dei promissione bonis ipsorum operibus et meritis fideliter reddenda. *Hæc est enim illa corona justitiæ*, quam post suum certamen et cursum repositam sibi aiebat Apostolus, a justo iudice sibi reddendam, non solum autem sibi, sed et omnibus qui diligunt adventum ejus. » Sess. VI, cap. XVI. Cette doctrine du mérite des bonnes œuvres du juste, a été définie comme étant de foi au canon XXXII. — *Corona justitiæ... justus judex*. « Cui redderet coronam justus judex, si non donasset gratiam misericors Pater ? Et quomodo esset ista corona justitiæ, nisi præcessisset gratia quæ justificat impium ? » S. Aug., ubi supr., n. 14. « Si ergo Dei dona sunt bona merita tua, non Deus coronat merita tua, tamquam merita tua, sed tamquam dona sua. » Id., ibid., n. 15. Mais ces paroles,

9. Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, et abiit Thessalonicam :

10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

9. Car Démas, aimant ce siècle, m'a laissé et s'en est allé à Thessalonique;

10. Crescent en Galatie, Tite en Dalmatie;

dont ont abusé les protestants, doivent s'entendre dans le sens que leur donne le S Concile de Trente, sess. vi, can. xxxii. « Si quis dixerit hominis justificati bona opera ita esse dona Dei, ut non sint etiam bona ipsius justificati merita..... anathema sit. » — *Adventum*. Grec : ἐπιφάνειαν « manifestationem. » On ignore si Timothée put arriver à Rome avant que l'Apôtre n'y consommât son martyre. Cependant, ainsi que nous l'avons dit dans notre préface, § II, la tradition veut que Timothée soit arrivé à Rome assez à temps pour assister au glorieux martyre de son maître.

9. — *Demas*. Ce personnage était encore avec S. Paul à l'époque de la première captivité de l'Apôtre à Rome. Coloss., iv, 14. Philém., 24. La forme de ce nom est probablement une abréviation des noms Δημήτριος ou Δημαρχος. — *Me reliquit*. Il s'est épris du repos et de la sécurité, interprète S. Chrys., il a mieux aimé vivre commodément dans sa maison, que de souffrir avec moi et partager mes dangers présents. Hom. x, 1. — *Diligens hoc sæculum*. Il n'est pas nécessaire de donner à cette expression ce sens que Démas aurait renoncé à la foi. Car, si cela avait eu lieu, l'Apôtre se serait servi d'expressions plus énergiques. S. Epiphane, il est vrai, le range parmi τοὺς ἀγαπήσαντας τὸν ἐνταῦθα αἰῶνα καὶ καταλείψαντας τὴν ὁδὸν τῆς ἀληθείας (Hæres. II, n. 6). Mais cela est regardé par les auteurs comme devant son origine à une fausse interprétation de notre passage. Quant à ce qu'on lit dans la Synopse de Dorothee, qu'il devint à Thessalonique prêtre des faux dieux, cela est rejeté avec raison comme une fable, ne méritant aucune foi. — *Abiit Thessalonicam*. Pour s'y adonner au commerce, ou probablement parce que c'était sa ville natale. Quelques auteurs, Estius entre autres, pensent que Démas revint avec S. Paul. Ils le prouvent par les passages précités de l'ép. aux Coloss. et de celle à Philémon. Mais ces deux épîtres, écrites par l'Apôtre pendant sa première captivité à Rome, sont antérieures à celle-ci, qui date de la seconde. Quant au passage de S. Ignace, aux Magnésiens, où il parle de Démas, leur évêque, qu'il appelle ἐξωθέν, il n'est pas sûr qu'il soit question du même dont parle ici S. Paul. Ainsi, il faut conclure que nous ne savons pas ce qu'il advint plus tard de Démas.

10. — *Crescens in Galatiam*. Le ms. C. de la bibloth. impériale), le sinaitique et quel-

ques mss. minusc., ainsi que quelques Pères, portent dans le grec Γαλιάν au lieu de Γαλατιάν. Toutefois on s'accorde à reconnaître, bien que Bengel et Reiche pensent le contraire, que la leçon représentée par la Vulgate est la meilleure. Mais le sentiment de ceux qui, par la Galatie, entendent ici la Gaule, n'est pas si dénué de fondement qu'a voulu le dire Winer dans son Dictionn. allemand de la Bible. Car les auteurs suivants ont entendu le mot « Galatiam » de la Gaule et non de la Galatie : S. Jérôme, de Vir. ill., app. prim. de vitis Apost., § 10. « Crescens in Galliis prædicavit. » Les éditeurs de S. Jér. semblent se ranger à ce sentiment. Théodoret : Γαλατιάν, τὰς Γαλλίας οὕτως ἐκάλεσεν. Οὕτω γὰρ ἐκαλοῦντο πάλοι. S. Epiphane : Οὐ γὰρ ἐν τῇ Γαλατία, ὥς τινες πλανηθέντες νομίζουσιν, ἀλλ' ἐν τῇ Γαλλίᾳ. Hæres., II, n. 41. Eusèbe de Césarée : Τῶν δὲ λοιπῶν ἀκολουθῶν τοῦ Παύλου, Κρίστος μὲν ἐπὶ τὰς Γαλλίας στείλαμενος, etc. H. E., lib. III, cap. iv. Ce sentiment a été chaleureusement défendu par l'abbé Darras, dans sa belle et savante Hist. gén. de l'Eglise, tom. V, p. 535-536. Ce même auteur cite en plus les témoignages de Sophronie et de la Chronique d'Alexandrie; puis il demande, avec raison, comment, en dehors de la tradition, a pu s'établir une pareille unanimité entre tous ces écrivains, d'époques, de patries, de préoccupations diverses? Ils n'avaient aucun intérêt, continue l'abbé Darras, à grandir l'origine catholique des Gaules. Bengel et Reiche ont adopté ce même sentiment, bien qu'ils aient été trop loin en regardant comme la véritable, la leçon Γαλλίαν. On pourrait même faire une remarque qui ne nous semble pas dépourvue de valeur. Le nom de Crescens est un nom latin et non pas grec; il est donc probable qu'il désigne un personnage romain, qui a dû être envoyé plutôt en Gaule où on parlait latin, qu'en Galatie, où le grec était la langue usuelle. Quant à l'objection que fait Estius, que partout ailleurs dans le N. T., le mot de Galatie s'entend de la province ainsi appelée dans l'Asie Mineure, et non pas de la Gaule, nous répondrons que ce fait était connu des auteurs que nous venons de citer. Si donc ici ils ont donné à ce mot une autre interprétation, c'est qu'ils s'y sont vus obligés par la tradition. La Chronique d'Alexandrie dit que Crescens mourut et reçut la sépulture dans les Gaules. Les Latins en font la fête le 27 juin. Nous devons à la vérité de dire que les Constitutions des Apôtres (lib. VII, cap. XLVI), disent que Crescent a exercé son apos-

11. Luc seul est avec moi. Prends Marc et amène-le avec toi, car il m'est utile pour le ministère.

12. Or, j'ai envoyé Tychique à Ephèse.

13. En venant, apporte avec toi le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et les livres et principalement les parchemins.

11. * Lucas est mecum solus. Marcum assume, et adduc tecum: est enim mihi utilis in ministerium, ^{*Col. 4, 14.}

12. Tychicum autem misi Ephesum.

13. Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.

tolat dans la Galatie et qu'il y est mort. Ajoutez que les Grecs en font mémoire le 30 juillet. Peut-être pourrait-on dire avec les Martyrologes de Bède, d'Usuard et d'Adon, que Crescent fut envoyé en Galatie et que de là il passa dans les Gaules. Mais l'envoi direct de Crescent par S. Paul qui revenait d'Espagne, nous paraît plus probable, surtout si on admet avec quelques auteurs qu'il soit le même que « Crescens Neronis libertus », dont parle Tacite, Hist., lib. I, cap. xxxvi. — *Titus in Dalmatiam*. Ce qui a pu décider l'Apôtre à envoyer Tite dans ces contrées, c'est le désir bien légitime de lui voir développer l'œuvre qu'il y avait lui-même commencée, Rom., xv, 19.

11. — *Lucas*. On convient que c'est S. Luc l'Evangéliste et l'auteur des Actes, le compagnon inséparable de S. Paul. — *Est mecum solus*. L'Apôtre parle ici de ceux qui avaient été autrefois ses compagnons de voyage. Il ne veut pas dire pour cela qu'il était abandonné des chrétiens de Rome. Il parle de plus de ceux qui pouvaient lui être utiles : on comprend donc facilement qu'il n'était pas nécessaire qu'il parlât ici de la présence de S. Pierre, ainsi que le prétendent ceux qui tirent de ce silence de S. Paul une objection contre le voyage du prince des Apôtres à Rome. — *Marcum*. Non pas l'Evangéliste, ainsi que le pense Bisping, mais le cousin de Barnabé, Col., iv, 10. Le nom de ce personnage était Jean; Marc était son surnom. Act., xii, 12, 25. xv, 37. S. Paul n'en avait plus voulu pour compagnon de voyage et de fatigues apostoliques, Act. xv, 38; mais ainsi qu'on le voit, Col., iv, 10, et Philém., 24, Marc avait obtenu de S. Paul de partager de nouveau ses fatigues. On pense qu'il mourut à Ephèse, où son tombeau était honoré. Eusèbe, lib. III, cap. xxxix, et VII, cap. xxv. Comp. Opp., S. Chrys., tom. VIII, p. 130, append. Les Grecs et les Latins en font la fête le 27 septembre. On ignore l'année et le genre de sa mort. Ceux qui veulent que cette épître ait été composée par l'Apôtre pendant sa première captivité à Rome, se servent de ce verset pour défendre leur opinion. La présence de S. Luc, disent-ils, se rapporte évidemment à cette époque, Act., xxviii, 16. Mais

nous répondrons que cela n'est pas évident du tout. Pourquoi S. Luc, présent à Rome à l'époque de la première captivité de l'Apôtre, n'aurait-il pas pu y être aussi pendant la seconde ? D'un autre côté, l'absence de Jean Marc, bien constatée ici, tandis qu'il se trouvait à Rome avec l'Apôtre, lorsque celui-ci écrivait aux Colossiens et à Philémon, prouve bien que cette épître a été écrite postérieurement aux deux autres, par conséquent pendant la deuxième captivité. Car dans l'épître à Philémon, l'Apôtre entrevoyait son prochain départ de Rome, 7. 22.

12. — Le même Tychique avait été chargé par S. Paul de se rendre à Ephèse et à Colosses (Eph., vi, 21. Col., iv, 7), pour y porter les lettres de l'Apôtre à ces deux Eglises. On a voulu conclure qu'il est question ici de la même mission. et que par conséquent la II^e ép. à Timothée a été, comme les deux que nous venons de citer, composée pendant la première captivité. Mais cela ne peut se soutenir. A l'époque où S. Paul écrivait ces deux épîtres et qu'il les donnait à Tychique pour les porter à destination, Timothée était à Rome avec S. Paul. Voy. Col., i, 1. Donc il s'agit ici d'une mission donnée à Tychique à une époque différente de la première. — *Misi Ephesum*. Théodoret et de Wette ont conclu de ces mots que Timothée ne se trouvait pas à Ephèse en ce moment. Mais cette conclusion est rejetée avec raison. Quelques auteurs ont pensé que Tychique était en même temps porteur de cette épître; cela est peu probable, le passé « misi » et l'expression « misi Ephesum » au lieu de « misi ad te », semblent à Wiesinger, Huther et Bisping, des raisons en faveur du contraire. Tychique était donc probablement déjà parti au moment où l'Apôtre écrivait à Timothée; il avait peut-être pour mission de remplacer Timothée pendant son absence ou bien de prêter son concours à ceux qui auraient, après le départ de Timothée, été chargés de gouverner l'Eglise d'Ephèse.

13. — *Penulam*. Il n'y a aucune difficulté pour le sens du mot latin employé par la Vulgate. Il signifie chez les auteurs latins dans un vieuement ample et de voyage, semblable à notre

14. *Alexander ærarius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundum opera ejus :*

15. *Quemret tu devita : valde enim restitit verbis nostris.*

16. *In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt : non illis imputetur.*

14. Alexandre, l'ouvrier en airain, m'a fait beaucoup de mal ; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

15. Evite-le, car il a fortement résisté à nos paroles.

16. Dans ma première défense personne ne m'a assisté, mais tous m'ont abandonné ; que ce fait ne leur soit point imputé.

manteau destiné à garantir le corps de la pluie et du froid. « *Fremet sæva cum grandine vernus Jupiter, et multo stillaret pœnula nimbo.* » Juvén., Sat. v, 78, 79, éd. Jouvençy. « *Pœnula intra urbem, frigoris causa, ut senes uterentur permisit, cum id vestimenti genus semper itinerarium aut pluvie fuisset.* » Lamprid. vita Severi. Mais pour le mot grec *φελόνην* ou *φαλόνην*, on n'est pas d'accord sur le sens qu'il faut lui donner. Quelques-uns pensent qu'il signifie une cassette propre à renfermer des livres. Mais le grand nombre des auteurs, S. Chrys., Estius, Calmet, etc., Grimm, de Wette, Bengel, Huther, Oosterzee, etc., lui donnent le même sens que la Vulgate, car 1^o il est peu probable que l'Apôtre aurait demandé la cassette à part des livres qu'elle pouvait renfermer. 2^o Tout le monde est d'accord que le mot grec est d'origine latine. Dès lors il paraît plus naturel de lui donner le sens qu'il a chez les Latins. Grimm pense que *φελόνης* ou *φαλόνης* est pour *φανόλης*. Cependant aucun ms. ne porte cette leçon. Ce serait alors une altération employée dans la langue usuelle. — Comme dans son premier voyage de Césarée à Rome l'Apôtre ne s'est pas arrêté à Troade, on conclut avec raison qu'il fait ici allusion à un séjour chez Carpus, postérieur à sa première captivité. — *Maxime autem membranas.* Probablement pour les utiliser par l'écriture. Le sentiment de ceux qui pensent qu'il s'agit ici des saints Livres, peut se soutenir à la rigueur, mais il est dénué de preuves.

14. — *Alexander ærarius.* Le nombre de ces ouvriers était considérable à Ephèse. Voy. Ép. aux Ephés., préface, p. 368. Quelques auteurs pensent que c'est le même dont il serait question Act., xix, 33, et I Tim., i, 20. Mais on ne peut dire à ce sujet rien de certain. Les uns en font trois personnages différents, les autres deux seulement, et ils croient que, au livre des Actes et ici, il est question de la même personne. Nous le répétons, on ne peut fournir aucune preuve à l'appui de l'un ou de l'autre de ces trois sentiments. — *Ostendit.* C'est un hébraïsme. Comp. Ps. iv, 6, LIX, 5. LXX, 20. LXXXIV, 8. Tit., iii, 2. « *Ostendit pro eo quod est fecit.* » S. Aug., Locut. de Gen. opp., tom. III, p. 338. — *Reddet,*

etc. Ce passage, tel qu'il est dans la Vulgate, avec le verbe au futur, n'offre aucune difficulté. « *Non ait reddat, sed reddet... quod verbum renuntians est non imprecantis.* » S. Aug., de serm. Dom. in monte, lib. I, n. 72. Nous pouvons ajouter que la leçon *ἀποδώσει* reproduite par la Vulgate, est regardée par les critiques modernes comme préférable à *ἀποδώη* qu'on lit dans les éd. de Tischendorf. Mais même en admettant pour le grec cette dernière leçon, S. Paul se laisse aller ici à un mouvement de zèle pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes, et non pas à un sentiment de vengeance qu'on ne peut supposer dans ce saint Apôtre. Voy. Rom., ix, 3. xii, 17, 21. I Cor., iv, 12. I Thess., v, 15. Comp. Rom., xii, 19. « *Ce n'est pas que les saints se réjouissent des supplices des méchants,* dit S. Chrys., mais il est nécessaire, pour l'affermissement de la prédication, que les faibles reçoivent une espèce de consolation pour se soutenir. » Hom. x, i.

15. — *Restitit,* etc. Il est probable que cet Alexandre envoyé d'Ephèse à Rome par les adversaires de l'Apôtre, s'était présenté au tribunal, à la première comparution de S. Paul, comme témoin du côté de ses accusateurs, et qu'il avait, en cette qualité, cherché à contredire ce que l'Apôtre avait pu dire en faveur de son innocence, au sujet de l'accusation de perturbateur et de fauteur de troubles qui lui était intentée par les Juifs, ses adversaires implacables.

16. — *In prima mea defensione.* Il s'agit ici de la première comparution de S. Paul devant le tribunal de César depuis sa deuxième captivité, et non pas de ce qui aurait eu lieu pendant la première, dont S. Paul n'avait aucun besoin de rappeler les circonstances qui étaient connues de Timothée. — *Nemo... omnes.* L'Apôtre parle ici des chrétiens venus ou envoyés soit d'Asie, soit d'ailleurs, pour déposer en sa faveur devant le tribunal. Il n'est pas question ici des fidèles de Rome qui ne pouvaient, comme témoins, dans une accusation se rapportant à la conduite de Paul dans d'autres contrées, lui être d'aucune utilité. — *Non illis imputetur.* « *Pro eis qui non abruperant amorem,* dit ici S. Aug., en résumant parfaitement la pensée de l'Apôtre,

17. Mais le Seigneur m'a assisté et m'a fortifié, afin que, par moi, la prédication soit accomplie, et que toutes les nations l'entendent, et j'ai été délivré de la gueule du lion.

18. Le Seigneur m'a délivré de toute œuvre mauvaise, et il me sauvera en me conduisant dans son royaume céleste; gloire à lui dans les siècles des siècles. Amen.

19. Salue Prisca et Aquila et la maison d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. Mais j'ai laissé Trophime malade à Milet.

17. Dominus autem mihi assistit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes Gentes: et liberatus sum de ore leonis.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo: et salvum faciet in regnum suum cœleste, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

19. Saluta Priscam, et Aquilam, et * Onesiphori domum.

20. Erastus remansit Corinthi. Trophimum autem reliqui infirmum Milet.

*Sup., 1, 18.

sed timore succubuerant, orat ut eis ignoscatur. » S. Aug., de serm. Dom. in monte, lib. I, n. 73.

17. — *Dominus mihi assistit*. Estius, en comparant ce passage et Act., xxiii, 2, pense que S. Paul veut parler d'une apparition miraculeuse dont il aurait été favorisé. Cela est possible, mais la preuve qu'en donne Estius repose principalement sur le verbe latin. Car en grec, le verbe dans ces deux passages n'est pas le même. — *Ut per me, etc.* Le même Estius conclut de ces mots que l'Apôtre a été délivré de sa captivité et que, par conséquent, cette épître doit être reportée à la première captivité. Mais on s'accorde généralement à rapporter ces paroles au verbe « confortavit » et à leur donner ce sens: Le Seigneur m'a donné du courage afin que j'accomplisse ici mon ministère apostolique, et que par le jugement de ma cause, et par ma constance, ceux qui sont à Rome, venus de toutes les parties du monde, arrivent à la connaissance de l'Evangile que j'annonce, et pour lequel je suis captif. — *Liberatus sum*. Pour cette fois, à la suite de ma première comparution. — *De ore leonis*. Il ne faut pas entendre ici Néron, absent alors de Rome, et qui se trouvait en Grèce, mais en général les adversaires de S. Paul, et le pouvoir impérial dont il avait cette fois encore évité les rigueurs.

18. — *Liberavit*. Le grand nombre des mss. grecs, et quelques-uns parmi les latins, ont ce verbe au futur. Mais la leçon de la Vulgate, qui a pour elle quelques mss. grecs et l'ancienne italique, ne change pas beaucoup le sens. — *Ab omni opere malo*. Bien que quelques auteurs entendent ceci des projets coupables des ennemis de S. Paul, il est préférable d'entendre ceci avec Estius, Calmet, etc., Huther, Bisping., etc., de toute défaillance de l'Apôtre lui-même, en face du tri-

bunal, et des conséquences que pouvait avoir pour lui sa constance à confesser la foi de Jésus-Christ. La suite du verset demande ce sens de préférence. — *Cui gloria, etc.* Comp. Rom., I, 25, ix, 5.

19. — *Priscam et Aquilam*. Voy. Rom., xvi, 3, et la note. A l'époque où S. Paul écrivait aux Romains, ces deux époux se trouvaient à Rome. Lorsque l'Apôtre envoyait sa première ép. aux Corinthiens, Prisca et Aquilas étaient à Corinthe, I Cor., xvi, 19, où S. Paul avait fait leur connaissance, Act., xviii, 2. Au moment de la composition de cette épître, ils se trouvaient à Ephèse. Ces différents séjours indiquent que ces deux époux travaillaient activement au succès de l'œuvre de l'Evangile, et que ce zèle leur suscitait de la part des juifs de fréquentes persécutions. — *Onesiphori domum*. Voy. pl. h., I, 16, la note.

20. — *Erastus*. Autrefois trésorier de la ville de Corinthe, Rom., xvi, 23, Eraste s'était livré, sous la direction de S. Paul, à l'œuvre de l'Evangile, Act., xix, 22. On ne sait ni pourquoi il resta à Corinthe, ni ce qu'il devint depuis. Quelques auteurs, comme Meyer et Wiesinger, croient que, dans l'ép. aux Romains et ici, il est question de deux personnages différents. Cependant ce que dit ici S. Paul semblerait donner raison à ceux qui croient que dans les deux passages il est parlé de la même personne. — *Trophimum*. Act., xx, 4, xxi, 29. Il fut plus tard envoyé de Rome par S. Pierre et S. Paul, à Arles, dont il fut le premier évêque. Voy. Calmet, Dict. de la Bible, avec les additions de l'abbé Jammes, éd. Migne, et Darras, Hist. gén. de l'Eglise, tom. V, pp. 539-541. — *Reliqui*, etc. Voy. la préface à cette épître, § II. D'après ce que nous venons de dire, Trophime, malade à cette époque, put se rétablir; il vint à Rome retrouver S. Paul, qui, conjointement avec S. Pierre,

21. Festina ante hiemem venire.
Salutant te Eubulus, et Pudens, et
Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum
spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

21 Hâte-toi de venir avant l'hiver. Eubule, Pudens, Lin, Claudia et tous les frères te saluent.

22. Que le-Seigneur Jésus-Christ soit avec ton esprit, que la grâce soit avec toi. Amen.

l'envoya dans les Gaules y prêcher l'Evangile.

21. — *Festina ante hiemem venire*. Cette recommandation s'appuyait sur la difficulté et les dangers que présente la navigation pendant l'hiver. — *Eubulus*. On ne connaît rien sur ce personnage; mais on voit sans peine qu'il devait être un des principaux chrétiens de Rome. — *Pudens*. Baronius (an. 44, § 64) a cru voir ici le sénateur romain, père des saintes vierges et martyres Praxède et Pudencienne (Martyrol. Rom., 14 Jun.); Calmet pense que Baronius est dans l'erreur, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de ce jugement. Le sentiment de Baronius a été adopté par Corn. la Pierre, par le card. Wiseman et par Bisping. — *Linus*. S. Lin a été le successeur immédiat de S. Pierre, dans le gouvernement de l'Eglise de Rome et de toute l'Eglise de Jésus-Christ. Iren., Adv. Hæres., lib. III, cap. III. • Fundantes igitur et instruantes beati Apostoli Ecclesiam Lino episcopatum administrandæ Ecclesiæ tradiderunt. Hujus Lini Paulus in his quæ sunt ad Timotheum epistolis

meminit. » Τὸν δὲ Λίνον παρὶ τὸν μέγαν διαδέχασθαι Πέτρον, καὶ τῆς Ῥωμαίων Ἐκκλησίας μὲν ἐκείνον διακοσμήσαι τὸν θρόνον. Théodoret. On lit la même chose dans Eusèbe, H. E., lib. III, cap. IV. • Clemens... quartus post Petrum Romæ episcopus; siquidem secundus Linus fuit. » S. Jér., de Vir. ill., cap. XV. — *Et Claudia*. Les Bollandistes (au 19 mai), pensent que c'est le nom de la digne compagne de Pudens. — Tous ces noms indiquent que Timothée avait déjà, dans un premier voyage à Rome, fait connaissance avec ces chrétiens. Ce qui, nécessairement, recule la composition de notre épitre jusqu'à la deuxième captivité de l'Apôtre, puisque nous avons déjà dit pl. h., §. 12, note, que Timothée était à Rome à l'époque de la première captivité.

22. — *Dominus... Gratia*. Ordinairement l'Apôtre emploie l'expression • gratia Domini nostri Jesu Christi. » Rom., XVI, 24. I Cor., XIII, 13, etc. — *Cum Spiritu tuo*. Gal., VI, 18. Philem., 25. — *Vobiscum*. S. Paul salue ici tous les fidèles d'Ephèse confiés aux soins de Timothée.